



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2006-2007

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Des  
femmes,  
des hommes,  
nos ressources...

**Rédaction :** Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Pour renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la :

**Direction des communications**

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, C 409  
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 643-0720

Service.citoyens@mrnf.gouv.qc.ca

**La présente publication est disponible dans Internet, à l'adresse suivante :**

[www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2007

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN-978-2-550-50758-1 (version imprimée)

ISBN-978-2-550-50759-8 (PDF)

ISSN 1910-7005

ISSN en ligne 1911-5903

Code de diffusion : 2007-1000

© Gouvernement du Québec, 2007

Dans le présent document, le masculin est utilisé  
sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

 100 % post-consommation



Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune*. Il fait état des résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,



**Claude Béchard**  
Québec, le 16 octobre 2007



Monsieur Claude Béchard  
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A 308  
Québec (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune*.

Le présent rapport annuel est inspiré de l'orientation donnée par la Loi sur l'administration publique, selon laquelle un rapport annuel de gestion doit constituer un véritable instrument de reddition de comptes. À ce titre, il fait état des résultats obtenus en 2006-2007 au regard des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008* pour l'année en cours, des objectifs retenus dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007* et des engagements relatifs aux services aux citoyens.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,



**Normand Bergeron**  
Québec, le 9 octobre 2007



# Déclaration de la direction

## FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune* relève de la responsabilité du sous-ministre et des membres de la direction du Ministère en place au 31 mars 2007.

Tout au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008*, de la réalisation des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* et de la concrétisation des choix budgétaires présentés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007*.

La Direction de la vérification interne évalue le caractère plausible et la cohérence des résultats et des renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion. En conséquence, elle produit un rapport de validation.

À notre avis, les résultats et les renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune* :

- » donnent une image fidèle de la mission, des créneaux d'activité, des produits et services, des clients et des partenaires, de la structure de l'organisation et de l'utilisation des ressources ;
- » présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats dûment approuvés ;
- » fournissent de l'information sur les exigences législatives et gouvernementales qui est complète, fiable et exacte.

Les membres de la direction,

**Normand Bergeron**

Sous-ministre

**Daniel Bienvenue**

Sous-ministre associé à l'énergie et aux mines

**Gilles Desautniers**

Sous-ministre associé aux opérations régionales  
Sous-ministre associé par intérim à Faune Québec

**Pierre Grenier**

Sous-ministre associé  
à la coordination et aux services partagés

**Pierre Levac**

Sous-ministre associé Forestier en chef

**Louise Ouellet**

Sous-ministre associée à Foncier Québec

**Paule Têtu**

Sous-ministre associée à Forêt Québec



# Rapport de validation

## DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur le sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune*, au 31 mars 2007.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation, et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune* nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de la vérification interne,



**Renée Brassard, CGA**

Québec, le 26 septembre 2007







# Avant-propos

Le 11 mai 2005, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a déposé, à l'Assemblée nationale, le *Plan stratégique 2005-2008* du Ministère. La reddition de comptes porte sur les résultats obtenus par rapport aux engagements des deux premières années du cycle de planification stratégique et aux objectifs énoncés dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007*, de même que sur le respect des normes relatives aux services aux citoyens. Le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* présente également les résultats obtenus quant aux orientations et aux priorités du programme d'action gouvernementale *Briller parmi les meilleurs* et à celles du *Plan de modernisation de l'État 2004-2007*.

Le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* comprend cinq grandes sections et deux annexes. Elles se décrivent comme suit. La première section expose les faits saillants survenus au cours de la dernière année et la deuxième donne le sommaire des résultats des engagements du *Plan stratégique 2005-2008*.

La troisième section ou partie I présente le Ministère, sa mission, ses créneaux d'activité, ses produits et services, ses clients et partenaires, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. Le site Internet du Ministère permet d'en savoir davantage sur les responsabilités confiées au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que sur les lois et les règlements qu'il applique.

La partie II rend compte des résultats obtenus par rapport aux engagements qu'a pris le Ministère. Lorsqu'ils sont disponibles, les résultats des exercices précédents sont présentés à des fins comparatives.

La partie III est consacrée aux interventions du Ministère quant à certaines exigences législatives et gouvernementales. De plus, elle décrit les actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Enfin, les annexes font état des résultats qu'a obtenus l'unité autonome de service Géologie Québec et de l'organigramme du Ministère au 31 mars 2007. Forêt Québec n'étant plus une unité autonome de service, mais un secteur du Ministère, seul le Forestier en chef produit un rapport annuel distinct. Toutefois, les résultats relatifs aux services aux citoyens, à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles ainsi qu'aux exigences législatives et gouvernementales de toutes les unités administratives sont intégrés dans le rapport annuel de gestion du Ministère. Un rapport des activités de Foncier Québec pour 2006-2007 est accessible sur le site Internet du Ministère.



# FAITS SAILLANTS



# Faits saillants

Au cours de l'exercice 2006-2007, les actions du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ont permis de concrétiser de nombreux projets. La présente section fait état des actions les plus marquantes relatives à la modernisation de l'État, aux relations avec les communautés autochtones, au gouvernement en ligne, à la sécurité énergétique du Québec, aux modifications législatives et à l'application de jugements, et, finalement, à la modernisation de la gestion forestière.

## *Modernisation de l'État*

- » Un nouveau schéma de gouvernance a été mis de l'avant dans le but de mettre sur pied une approche intégrée et régionalisée des activités ministérielles. Ce nouveau schéma de gouvernance a permis la mise en place, notamment, des directions générales régionales (DGR) du Ministère et du Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), ainsi qu'à la conception et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). La concrétisation de ce projet permettra de donner les suites appropriées aux engagements pris pour répondre aux propositions des conférences régionales des élus (CRE) émises lors de la rencontre MRNF-CRE qui s'est tenue le 25 janvier 2007 et de maximiser la création de richesses en région dans le respect des principes du développement durable.
- » Dans le contexte du Plan géomatique du gouvernement du Québec (PGGQ), les travaux de révision du mode de gestion de la production et de la diffusion de l'information géographique se sont poursuivis. Ces travaux sont en cours dans un contexte ministériel et gouvernemental. Le Comité de direction du Ministère a approuvé la mise en œuvre d'une approche de coopération en réseau intersectoriel. Cette nouvelle approche est porteuse d'avantages pour le Ministère, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée pour la gestion des ressources naturelles et du territoire. Une démarche similaire est en cours avec d'autres ministères et organismes qui participent au PGGQ.
- » À la suite du mandat de modernisation de l'État, lequel avait été confié aux différents ministères et organismes par la présidente du Conseil du trésor en 2003, les opérations liées à l'application de la réglementation des équipements pétroliers à risque élevé ont été transférées à la Régie du bâtiment du Québec. Échelonné sur plus de trois ans, le projet a nécessité, notamment, la modification de la Loi sur les produits et les équipements pétroliers et de son règlement d'application ainsi que le transfert de 16 personnes à la Régie du bâtiment le 1<sup>er</sup> avril 2007.
- » Le Ministère a contribué à la mise en place du réseau de Services Québec par la conclusion, au cours de l'automne 2006, d'une entente en vue d'intégrer les services offerts dans les 73 bureaux de la publicité des droits (BPD) au réseau de Services Québec. Au 31 mars 2007, 26 bureaux avaient été intégrés. La clientèle bénéficiera ainsi d'un meilleur accès à des services gouvernementaux regroupés, tout en conservant les niveaux et la qualité des services rendus antérieurement.

- » Le Ministère a été particulièrement actif dans le domaine des services partagés. Il a analysé les modes de livraison de ses services administratifs pour définir des principes de gouvernance. En étroite collaboration avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), il a aussi participé à trois dossiers majeurs en vue de :
- ▶ transférer au CSPQ ses activités de rémunération des employés ;
  - ▶ démarrer des projets pilotes pour la création de Centres interministériels régionaux afin de fournir des services administratifs de proximité dans les régions ;
  - ▶ mettre en place la solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) pour le volet financier et celui des acquisitions.

### ***Relations avec les communautés autochtones***

- » À l'intérieur de ses champs de responsabilité, un soutien est exigé de la part du Ministère envers les négociateurs nommés par le gouvernement du Québec dans le contexte des deux processus de négociations territoriales globales avec la nation attikamek et certaines communautés de la nation innue. À cet égard, le Ministère participe aux travaux des tables centrales de négociation et commente les différents sujets touchant la gestion et la mise en valeur du territoire public et des ressources naturelles.
- » Le Ministère a collaboré à la mise en place et au financement d'une expérience pilote de participation réelle de certaines communautés innues à l'élaboration des Plans d'affectation du territoire public pour les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Cette expérience pilote découle des engagements qu'a pris le gouvernement du Québec en ce qui concerne l'Entente de principe d'ordre général signée en 2004 avec les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan ; elle se poursuivra au cours de l'année 2007-2008. Le Ministère a également convenu avec ces communautés autochtones de certaines mesures transitoires en matière de consultation, notamment par la mise en place de canevas de consultation touchant les domaines d'affaires du Territoire et de la Forêt.
- » La Nation Micmac de Gespeg a participé à la table de négociation sur l'autonomie gouvernementale. Un projet d'entente de principe est en cours d'élaboration et certains chapitres de ce projet traitent de la participation de cette communauté autochtone à la gestion des ressources naturelles et de la faune.
- » En matière d'accommodement faunique, trois ententes ont été signées entre le gouvernement du Québec, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la Nation Micmac de Gespeg en ce qui concerne les modalités d'accès à certains territoires structurés, la pratique des activités de piégeage et la pratique des activités de pêche à des fins alimentaires, rituelles ou sociales.

## ***Gouvernement en ligne***

- » Dans une approche de partenariat interministériel, la constitution d'une assise commune de localisation géographique d'adresses municipales sur l'ensemble du Québec habité, dénommée *Adresses Québec*, s'est poursuivie. Ainsi, à partir des données officielles fournies par le ministère des Transports, le Directeur général des élections, le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, cette géobase québécoise d'adresses municipales s'achèvera en 2007-2008.
- » Le Navigateur géographique, un outil géomatique *corporatif* pour l'interrogation des données géographiques, a été mis au point, puis en ligne. De plus, par l'entremise de la Photocartotheque québécoise, le développement du système de catalogage de l'information géographique québécoise ainsi que de celui permettant la diffusion en ligne de l'information géographique de référence s'est poursuivi. Ces systèmes aideront la clientèle dans la recherche, la consultation et la commande des produits au moyen d'un nouveau site Web transactionnel. Achievé à près de 90 %, le site sera mis en ligne au cours du premier trimestre de l'exercice financier 2007-2008.
- » Tous les actes au long publiés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1947 sont maintenant accessibles dans le site du Registre foncier du Québec en ligne. Les travaux visant à retirer les documents conservés dans les bureaux de la publicité des droits pour la période allant de 1947 à 1973 et à permettre leur accès en ligne ont été achevés en novembre 2006. Au terme de la première et de la deuxième phase du projet de numérisation, le système informatique du Registre foncier du Québec en ligne compte près de 200 millions de pages de documents.

## ***Sécurité énergétique du Québec***

- » Le 4 mai 2006, la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* a été publiée. Cette publication constitue la dernière étape d'une démarche amorcée à la fin de 2004 qui vise, principalement, le développement de projets hydroélectriques et éoliens, l'accroissement de l'efficacité énergétique, l'innovation en énergie ainsi que la diversification de nos approvisionnements en pétrole et en gaz. La Stratégie cible la mise en œuvre de 4 500 mégawatts (MW) de nouveaux projets hydroélectriques et la poursuite du développement de 4 000 MW d'énergie éolienne.
- » En septembre 2006, la Commission de l'économie et du travail a examiné le *Plan stratégique 2006-2010* d'Hydro-Québec. Ce plan a été mis au point en tenant compte des orientations de la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*. Lors de cette commission parlementaire, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a précisé que le nouvel objectif d'efficacité énergétique, promu par Hydro-Québec, était alors établi à 4,7 térawattheures (TWh) pour l'année 2010. Par ailleurs, la Stratégie précise un objectif de 8 TWh pour l'horizon 2015.
- » Entre septembre 2006 et février 2007, trois groupes de turbines-alternateurs de l'aménagement hydroélectrique de l'Eastmain-1 ont été mis en service. Le 11 janvier 2007, le premier ministre du Québec a entrepris le lancement des travaux du projet Eastmain-1A, La Sarcelle et dérivation de la Rupert.

- » Le 1<sup>er</sup> décembre 2006, les opérations d'un premier parc de 109,5 MW d'énergie éolienne situé à Baie-des-Sables et issu du premier appel d'offres de 1 000 MW ont débuté.
- » Le 9 février 2007, une série de mesures destinées à améliorer les conditions entourant le développement de l'énergie éolienne au Québec a été annoncée. Parmi ces mesures se trouvent les suivantes :
  - » l'établissement d'un niveau minimal de redevances à verser aux propriétaires de terres privées, soit 2 500 \$/MW;
  - » la confirmation que la participation des communautés locales aux projets éoliens sera prise en considération à l'analyse des prochaines soumissions à l'intérieur de l'appel d'offres pour le deuxième bloc d'énergie éolienne;
  - » l'annonce par le gouvernement du Québec de l'établissement de nouvelles orientations en aménagement afin de mieux encadrer le développement éolien. Le Ministère a collaboré à l'élaboration de ces orientations qui visent à aider les municipalités régionales de comté (MRC) à déterminer des règles d'aménagement appropriées pour favoriser une intégration harmonieuse des éoliennes dans le milieu et contribuer à leur acceptabilité sur le plan social.
- » Au cours de l'année, un nouveau sommet a été atteint au Québec en matière d'exploration pétrolière et gazière, alors que 18 entreprises, détenaient près de 400 permis de recherche couvrant une superficie totale de plus de 7 millions d'hectares, soit plus de 70 000 km<sup>2</sup>. Ces entreprises ont déclaré avoir effectué des investissements de l'ordre de 20 millions de dollars dans des travaux d'exploration pétrolière et gazière au cours de l'exercice précédent, et ce, principalement en région. Les revenus du Ministère provenant des rentes, redevances et autres revenus relatifs à leurs activités se sont élevés à près de un million de dollars pour 2006-2007.
- » La participation à quatre mandats du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour des projets pour lesquels la réalisation nécessiterait, selon les promoteurs, des investissements de plus de 2,5 milliards de dollars soit :
  - » un projet de construction de réservoirs d'entreposage de produits pétroliers à Montréal-Est;
  - » deux projets d'implantation de terminaux méthaniers, soit un à Gros Cacouna et un à Lévis;
  - » un projet de construction d'un oléoduc entre Lévis et Montréal-Est.
- » Conformément au mandat du Ministère qui consiste à assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques, un nouveau fiduciaire responsable de la Fiducie pour l'approvisionnement en hydrocarbures des municipalités de la Moyenne et de la Basse-Côte-Nord a été nommé le 1<sup>er</sup> août 2006. Un nouveau contrat d'une durée de 44 mois pour la location et l'exploitation des dépôts pétroliers, dont la Fiducie assure la gestion au nom du gouvernement du Québec, a également été négocié avec une compagnie pétrolière majeure, puis signé. Le Ministère a versé 750 000 \$ à la Fiducie à l'intérieur d'un programme quadriennal d'exécution de travaux d'inspection, d'entretien et de réparation des équipements pétroliers servant à l'approvisionnement en hydrocarbures de cette région éloignée du Québec.

## **Modifications législatives et application de jugements**

- » La Loi concernant la mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives (2006, chapitre 46) a été adoptée en décembre 2006. En modifiant une douzaine de lois, cette loi permet de donner suite aux mesures annoncées dans la Stratégie et qui nécessitaient des ajouts ou des modifications sur le plan législatif.
- » La mise en œuvre des procédures découlant des jugements Haïda et Taku River de la Cour suprême du Canada s'est poursuivie, notamment par l'assistance donnée aux régions dans la conduite de leurs consultations auprès des communautés autochtones. Participant au Groupe interministériel de soutien mis en place par le Secrétariat aux affaires autochtones du ministère du Conseil exécutif, le Ministère a contribué à l'élaboration du *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, rendu public en avril 2006, ainsi qu'à la confection d'outils de gestion.
- » Au cours de l'automne 2006, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi n° 38 qui visait à modifier la Loi sur les terres du domaine de l'État, la Loi sur les arpentages et la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Cette modification a permis de confirmer la mise en œuvre du Registre du domaine de l'État et de préciser les responsabilités, les fonctions et les pouvoirs de l'Arpenteur général du Québec.
- » En décembre 2006, des modifications ont été apportées à la Loi sur les forêts (Projet de loi n° 49 modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008). Les principaux changements permettent aux entreprises forestières d'être plus compétitives en favorisant une flexibilité accrue dans la gestion des bois. À cette fin, les nouvelles dispositions accordent à un bénéficiaire de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) le droit d'acheminer, au cours d'une année, vers d'autres usines de transformation que celle mentionnée dans son contrat, une certaine quantité des bois récoltés. De plus, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources naturelles et des terres du domaine de l'État ou pour toute considération que le ministre juge d'intérêt public, certaines modifications lui permettent de fermer des chemins en forêt.
- » L'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et il est entré en vigueur le 12 octobre 2006. Cet accord met fin au litige commercial entre les États-Unis et le Canada. Le règlement a permis aux entreprises du Québec de récupérer près de un milliard de dollars versés en dépôt aux États-Unis pour accéder au marché américain au cours des cinq années précédentes. Pour l'industrie forestière, ses travailleurs et les régions, cette entente met fin au climat d'insécurité commerciale qui avait cours depuis de nombreuses années.

## ***Modernisation de la gestion forestière***

» De nouvelles mesures ont été mises en place pour améliorer la gestion forestière en partenariat avec l'ensemble des acteurs forestiers du Québec. Il s'agit :

- ▶ du Programme d'accès aux écosystèmes forestiers bonifié et estimé à 132 millions de dollars pour quatre ans, qui permettra la construction et la réfection majeure des chemins d'accès et des ponts en milieu forestier d'intérêt public (accès du territoire aux multiples usages de la forêt) et qui mènera, notamment, à une meilleure lutte contre les incendies de forêts ;
- ▶ de la prise en charge par le gouvernement du Québec des coûts liés à la lutte contre les incendies et les ravageurs forestiers, une mesure évaluée à 20 millions de dollars pour les deux prochaines années afin de maintenir le niveau de protection du territoire forestier, des infrastructures de villégiature et des investissements sylvicoles réalisés par l'État ;
- ▶ de la reprise en charge, par le gouvernement du Québec, des coûts liés à la production des plants en vue du boisement des forêts du Québec. Le coût de cette mesure est évalué à 45 millions de dollars pour une période de 27 mois.

» Compte tenu de l'évolution récente du secteur forestier et de la conjoncture économique, le gouvernement du Québec a concentré ses efforts en vue de soutenir les projets d'investissement, de consolidation ou de restructuration affectant les entreprises forestières. L'accompagnement proposé vise à trouver des solutions adaptées à chaque région et à chaque entreprise. L'objectif est d'obtenir une industrie forestière forte, tournée vers l'avenir en étant à la fine pointe de la technologie et axée sur le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés, dans un contexte de développement durable. Dans cette optique, le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) a été annoncé dans le Discours sur le budget 2006-2007 et a été actualisé en octobre 2006. Une enveloppe budgétaire de 425 millions de dollars a été prévue afin que Investissement-Québec puisse accompagner les entreprises dans leurs projets :

- ▶ un premier volet de 150 millions de dollars vise le financement, en partenariat avec les institutions financières, du fonds de roulement des projets de regroupement ;
- ▶ un second volet de 275 millions de dollars cible les projets d'investissement et d'acquisition d'actif.

# Sommaire des résultats

## ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Le *Plan stratégique 2005-2008* définit 29 cibles parmi lesquelles 19 doivent être atteintes en 2006-2007. Le bilan des résultats montre que le Ministère a atteint 12 des 19 cibles annuelles (63 %), alors que 7 ne l'ont pas été. Il faut ajouter qu'une cible établie en 2005-2006 a été satisfaite au cours de la dernière année, ce qui porte à 13 le nombre total de cibles atteintes au cours de l'année. Notons que 8 cibles triennales doivent être atteintes d'ici à 2008 (elles sont présentées en italique dans le tableau suivant).

### ORIENTATION

Intensifier le développement et la diversification économique du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire

**Objectif 1 :** *Adopter une gestion intégrée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages*

Indicateur	Cible	Résultat
<b>1.1</b> <i>Nombre de portraits territoriaux élaborés</i>	4 en 2006-2007 1 en 2007-2008	Aucun
<b>1.2</b> <i>Nombre de nouveaux plans d'affectation du territoire public élaborés</i>	6 en 2007-2008	Aucun résultat prévu avant 2007-2008 45 % des travaux achevés
<b>1.3</b> <i>Nombre de nouveaux droits d'utilisation du territoire public consentis à différentes fins</i>	700 en 2006-2007 700 en 2007-2008	1 320 <b>CIBLE ATTEINTE</b>

**Objectif 2 :** *Contribuer au développement économique des communautés autochtones*

Indicateur	Cible	Résultat
<b>2.1</b> <i>Nombre de nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières attribués aux communautés autochtones</i>	3 en 2006-2007 4 en 2007-2008	5 <b>CIBLE ATTEINTE</b>
<b>2.2</b> <i>Nombre de prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection</i>	75 en 2006-2007 75 en 2007-2008	132 <b>CIBLE ATTEINTE</b>

**Objectif 3: Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises**

Indicateur	Cible	Résultat
<b>3.1 Nombre de cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées</b>	100 en 2006-2007 100 en 2007-2008	71 <b>Cible non atteinte</b>
<b>Valeur des dépenses d'exploration effectuées sur ces cibles</b>	Rendre compte à partir de 2007-2008	Aucun résultat prévu avant 2007-2008
<b>3.2 Nombre de cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord produites</b>	4 en 2006-2007 4 en 2007-2008	8 <b>CIBLE ATTEINTE</b>
<b>3.3 Nombre de mises à jour effectuées dans le site Internet sur le diamant</b>	Contenu révisé périodiquement	1 mise à jour effectuée <b>CIBLE ATTEINTE</b>

**Objectif 4: Doter le Québec d'un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé**

Indicateur	Cible	Résultat
<b>4.1 Pourcentage cumulatif de lots rénovés à l'intérieur du Programme de réforme du cadastre québécois</b>	54 % en 2006-2007 58 % en 2007-2008	54,7 % <b>CIBLE ATTEINTE</b>

**Objectif 5: Élaborer une stratégie énergétique pour le Québec**

Indicateur	Cible	Résultat
<b>5.1 État d'avancement de l'élaboration de la stratégie énergétique</b>	Stratégie élaborée en décembre 2005	Stratégie lancée le 4 mai 2006 <b>CIBLE ATTEINTE</b>

**ORIENTATION**

Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire

**Objectif 6: Poursuivre l'amélioration de la gestion des forêts du domaine de l'État**

Indicateur	Cible	Résultat
<b>6.1 État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action (commission Coulombe)</b>	Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'ici à 2008	Plan d'action élaboré à 100 % Mise en œuvre amorcée à 84 %

**Objectif 7:** Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à doter le Québec d'aires protégées

Indicateur	Cible	Résultat
<b>7.1</b> Nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement	15 en 2006-2007 10 en 2007-2008	19 projets en cours <b>Cible non atteinte</b>

**Objectif 8:** Assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats

Indicateur	Cible	Résultat
<b>8.1</b> Nombre d'espèces menacées ou vulnérables désignées	1 en 2006-2007 1 en 2007-2008	Aucune <b>Cible non atteinte</b>
<b>8.2</b> Nombre de plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables élaborés	2 en 2006-2007 1 en 2007-2008	2 <b>CIBLE ATTEINTE</b>
<b>8.3</b> Nombre de plans de protection élaborés et mis en œuvre pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales	9 en 2006-2007 9 en 2007-2008	10 plans élaborés 12 plans mis en œuvre <b>CIBLE ATTEINTE</b>

**Objectif 9:** Assurer la conservation des ressources biologiques

Indicateur	Cible	Résultat
<b>9.1</b> Pourcentage des efforts de protection consacrés à la protection de l'habitat du poisson	+3 % en 2006-2007 +2 % en 2007-2008	+1 % <b>Cible non atteinte</b>
Nombre de constats d'infraction délivrés	Rendre compte	304 constats d'infraction délivrés
<b>9.2</b> Pourcentage d'avancement des travaux de révision de la phase I du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	100 % en 2006-2007	<b>Indicateur abandonné</b> Réorientation des travaux de révision
<b>9.3</b> Pourcentage des efforts de protection consacrés au contrôle du braconnage lourd ou organisé	40 % en 2006-2007 40 % en 2007-2008	44 % <b>CIBLE ATTEINTE</b>
Nombre de constats d'infraction délivrés	Rendre compte	5 893 constats d'infraction délivrés

**Objectif 10:** Continuer à assurer la conservation des ressources et la protection des milieux naturels et des habitats

Indicateur	Cible	Résultat
<b>10.1 Taux de conformité au RNI</b>	100 % en 2006-2007	87 %
	100 % en 2007-2008	<b>Cible non atteinte</b>
<b>10.2 Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse</b>	100 % en 2006-2007	Bilan réalisé ; la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les aires communes <sup>1</sup>
	100 % en 2007-2008	
<b>10.1 Pourcentage annuel des demandes de renouvellement du permis d'équipements pétroliers à risque élevé traitées en 10 jours ou moins</b>	99 % en 2006-2007	96 %
	100 % en 2007-2008	<b>Cible non atteinte</b>

**Objectif 11:** Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire

Indicateur	Cible	Résultat
<b>11.1 Pourcentage d'avancement de l'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production</b>	Inventaire terminé en décembre 2005	Terminé en juin 2005 <b>Cible non atteinte</b>
<b>11.2 Nombre de protocoles de recherche développés visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieu agricole, aquatique et forestier</b>	3 en 2006-2007	3 <b>CIBLE ATTEINTE</b>
	3 en 2007-2008	
<b>11.3 Taux des connaissances géographiques de référence</b>	Maintenir à 70 % d'ici à 2008	72,5 % Cible en voie d'être atteinte

1. Bien que, dans certaines aires communes, la récolte ait dépassé la possibilité forestière, les dépassements représentent moins de 1 % de la possibilité forestière et, globalement, toutes les aires communes confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. Par conséquent, on peut affirmer que la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les aires communes.

## ORIENTATION

### Améliorer la qualité des services aux citoyens

#### **Objectif 12:** Assurer le maintien et le développement de l'expertise du Ministère

Indicateur	Cible	Résultat
<b>12.1</b> Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée au maintien et au développement des compétences	3 % en 2006-2007 3 % en 2007-2008	2,31 % <b>Cible non atteinte</b>
<b>12.2</b> État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action visant à régler la problématique des postes dont la situation est critique	Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action d'ici à 2008	Plan d'action élaboré à 100 % Mis en œuvre à 39 %

#### **Objectif 13:** Contribuer au développement d'un gouvernement en ligne

Indicateur	Cible	Résultat
<b>13.1</b> État d'avancement de la révision de l'architecture d'entreprise ministérielle	Révision effectuée d'ici à 2008	Révision en cours
<b>13.2</b> Pourcentage cumulatif des services dont le mode de diffusion s'y prête, accessibles par Internet	80 % d'ici à 2008	80 % <b>CIBLE ATTEINTE</b>

#### **Objectif 14:** Contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation

Indicateur	Cible	Résultat
<b>14.1</b> Actions, mesures et initiatives de décentralisation et de régionalisation réalisées	Avoir réalisé des actions, des mesures et des initiatives de décentralisation et de régionalisation d'ici à 2008	Mise en place de l'approche intégrée et régionalisée dans les 11 directions générales régionales Mise en œuvre du Programme relatif à l'implantation de CRRNT <sup>2</sup> , ainsi qu'à la conception et à la préparation de PRDIRT <sup>3</sup>  Signatures d'ententes avec les communautés autochtones (en cours)

2. CRRNT : commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

3. PRDIRT : plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.



MINISTÈRE  
DES RESSOURCES  
NATURELLES  
ET DE LA FAUNE

1



# 1.1

## MISSION

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a pour mission de :

**favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens.**

En tant qu'organisme gouvernemental responsable de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public, le Ministère est directement interpellé par le développement durable et par la création de richesses. Afin d'appuyer le développement durable, le Ministère privilégie une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire. Cette approche de gestion suppose une vision globale des ressources et du territoire. Elle intègre et concilie, dans le processus décisionnel, les besoins sociaux, les objectifs économiques ainsi que les considérations environnementales dans le but de respecter les valeurs et les préoccupations des utilisateurs et des collectivités.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère mise sur trois grandes stratégies d'intervention. Ce sont la gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire public, l'acquisition et la diffusion de connaissances, et le partenariat.

# 1.2

## CRÉNEAUX D'ACTIVITÉ

Conformément aux mandats que lui a confiés le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- » acquiert, développe et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles ;
- » assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles ;
- » veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public ;
- » assure la gestion de l'information foncière relative au territoire public et privé ;
- » accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles.

Pour respecter ses engagements, le Ministère utilise des leviers d'intervention tels que :

- » l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat ;
- » l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ses domaines d'intervention ;
- » l'expertise et le soutien technique spécialisé ;
- » l'application et le contrôle du respect des lois et des règlements relevant de sa responsabilité ;
- » le soutien financier au moyen de programmes d'aide.

Le Ministère met au point ou adapte les outils nécessaires pour mieux connaître le Québec sur les plans géographique et foncier. Il assure également l'intégration et la diffusion de l'information en géodésie, en cartographie et en télédétection, y compris les images satellite et les photographies aériennes. Le Ministère est responsable de veiller au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec. Comme gestionnaire du territoire public, il lui incombe d'assurer l'harmonisation des différents usages et le développement optimal de ce territoire. Il voit à la gestion et à l'attribution des droits fonciers sur les terres. En ce qui concerne l'information foncière, sur le territoire privé, le Ministère est responsable de tenir le registre cadastral et il est le maître d'œuvre de sa réforme débutée depuis 1992 ; de plus, il gère et administre le Registre foncier du Québec. Enfin, sur le territoire public et au nom de l'arpenteur général du Québec, il est responsable de la délimitation et de la démarcation du morcellement foncier, de la description des limites territoriales, de même que des opérations d'arpentage en milieu nordique. Il assume également l'enregistrement des droits accordés par l'État sur les terres du domaine public.

Le Ministère assure la gestion des activités d'exploitation de la faune, sa mise en valeur ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il met en œuvre divers programmes d'acquisition de connaissances sur la faune et ses habitats en milieux forestier, aquatique, agricole et dans le Saint-Laurent. Il assure la protection de la faune et de ses habitats contre les activités illicites. L'élaboration de plans de gestion et de plans de protection et de rétablissement pour les espèces en situation précaire ainsi que l'encadrement des activités des utilisateurs de la faune font partie des activités courantes du Ministère.

Le Ministère gère tout ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts publiques. Il favorise aussi le développement de l'industrie des produits forestiers et la mise en valeur des forêts privées. Il élabore et met en œuvre des programmes de recherche et de développement pour acquérir et diffuser des connaissances dans les domaines liés à la saine gestion des forêts et à la transformation des produits forestiers. La réalisation des inventaires forestiers, la production de semences et de plants de reboisement, la protection des ressources forestières contre le feu, les maladies et les insectes comptent aussi parmi les responsabilités à l'égard de la forêt québécoise.

Dans le secteur minier, le Ministère recueille, traite et diffuse l'information géoscientifique, en plus d'accorder et de gérer les droits de propriété et d'utilisation de la ressource minérale. Il facilite aussi l'exploration et l'exploitation minières, et il apporte son soutien à des travaux de recherche minéralogique et métallurgique dans les laboratoires du Consortium de recherche minérale (COREM).

Enfin, en ce qui a trait aux ressources énergétiques, le Ministère gère l'utilisation des ressources hydrauliques du domaine public et l'attribution des droits d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière. Il lui incombe aussi d'élaborer et de coordonner la politique gouvernementale en matière d'énergie, d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques québécois et de favoriser l'exploration pétrolière et gazière.

# 1.3

## CLIENTS ET PARTENAIRES

La clientèle du Ministère s'étend à l'ensemble des Québécois. Elle est variée et ses besoins sont diversifiés. Aussi, l'éventail des produits et des services offerts par le Ministère amène-t-il régulièrement des citoyens et des entreprises à traiter avec lui de façon plus particulière.

Faune Québec, à lui seul, exerce, par la vente de ses permis, des transactions avec près d'un million de citoyens. Outre les citoyens, le Ministère travaille aussi avec une clientèle d'affaires. C'est le cas dans le domaine foncier qui, notamment, compte à titre de clients, des notaires, des firmes d'arpenteurs-géomètres et des avocats. Il compte également des clients industriels, tels que des sociétés d'exploitation minière du Québec et d'ailleurs dans le monde, des associations minières, des prospecteurs, et aussi des consultants et des compagnies de service dans le domaine de l'exploration minérale qui, pour mener à bien leurs activités, recourent également aux services du Ministère.

Dans le domaine forestier, cette clientèle regroupe des utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que :

- » les détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ;
- » les détenteurs de convention d'aménagement forestier (CvAF) ;
- » les détenteurs de contrat d'aménagement forestier (CtAF) ;
- » les organismes liés à la gestion de la forêt privée ;
- » les communautés autochtones engagées dans le développement forestier ;
- » les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation.

Enfin, le domaine d'affaires lié au territoire compte, notamment, une clientèle de près de 45 000 détenteurs de droits fonciers, composée principalement de villégiateurs, de chasseurs et de promoteurs intéressés à réaliser des projets, industriels ou commerciaux, sur les terres du domaine de l'État.

Quant aux partenaires, ils sont également nombreux. Dans certaines circonstances, ce sont également des clients. Les acteurs locaux et régionaux en sont de bons exemples. À ce titre, mentionnons l'Union des municipalités du Québec, les municipalités régionales de comté (MRC), les conférences régionales des élus (CRE) et les associations touristiques régionales. Outre ces partenaires, le Ministère entretient des rapports soutenus avec des organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public, diverses associations fauniques et récréatives, des organismes de conservation, les communautés autochtones, de même qu'avec les ministères et les organismes publics et privés exerçant leurs activités, au Québec, dans le domaine du développement économique. En plus de collaborer régulièrement avec les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (SOPFEU et SOPFIM) et avec les établissements d'enseignement et de recherche, il fournit une expertise en matière d'intégrité du territoire québécois à des partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux.

Par ailleurs, le Ministère peut compter sur un réseau dynamique de délégataires. Il peut s'agir des agents de vente des permis de chasse et de pêche et de piégeage, de gestionnaires de territoires fauniques, de municipalités régionales de comté ayant obtenu la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI), ou bien de dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, carto-thèques).

# 1.4

## STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Afin de poursuivre la mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire, le secteur Opérations régionales a été créé par le regroupement de la majorité des activités opérationnelles des secteurs suivants :

- » Énergie et mines
- » Faune Québec
- » Forêt Québec
- » Territoire

L'organigramme du Ministère, au 31 mars 2007, est présenté à l'annexe II.

# 1.5

## UTILISATION DES RESSOURCES

### 1.5.1 Ressources humaines

#### *Effectif autorisé*

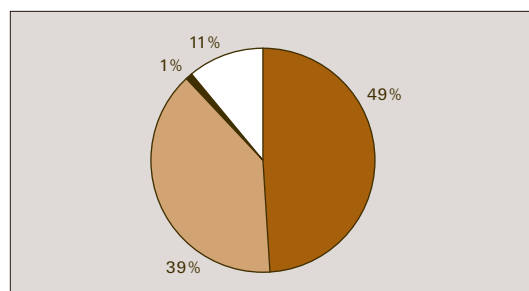
Au 1<sup>er</sup> avril 2006, le Ministère disposait d'un effectif autorisé de 4 300 équivalents temps complet (ETC)<sup>4</sup>, soit 3 653 emplois réguliers et 647 emplois occasionnels. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 2,7 %.

<b>RÉPARTITION SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>			
<b>Ministère / Fonds</b>	<b>Régulier</b>	<b>Occasionnel</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Ressources naturelles et Faune</b>	1 952	170	<b>2 122</b>
<b>Forêt Québec</b> (Fonds forestier)	1 266	424	<b>1 690</b>
<b>Fonds d'information géographique</b>	23	6	<b>29</b>
<b>Foncier Québec</b> (Fonds d'information foncière)	412	47	<b>459</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 653</b>	<b>647</b>	<b>4 300</b>

4. Excluant l'Agence de l'efficacité énergétique.

### Répartition selon les secteurs d'activité

- Ressources naturelles et Faune
- Forêt Québec (Fonds forestier)
- Fonds d'information géographique
- Foncier Québec (Fonds d'information foncière)



### Personnes en place

La répartition des 4 245 personnes en place le 31 mars 2007 (emplois réguliers et occasionnels) est présentée dans les tableaux suivants selon les catégories d'emploi, le sexe, le groupe d'âge et la région administrative.

#### RÉPARTITION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI

Catégories d'emploi	Nombre	Proportion
Cadre	287	6,8 %
Professionnel	1 170	27,6 %
Fonctionnaire	2 356	55,5 %
Ouvrier	66	1,5 %
Agent de la paix	366	8,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 245</b>	<b>100,0 %</b>

#### RÉPARTITION SELON LE SEXE

	2005-2006		2006-2007	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
Femmes	1 750	41 %	1 730	41 %
Hommes	2 568	59 %	2 515	59 %

---

**RÉPARTITION SELON LE GROUPE D'ÂGE**

	2005-2006		2006-2007	
	Nombre	Proportion	Nombre	Proportion
<b>Moins de 35 ans</b>	573	13 %	566	13 %
<b>De 35 à 54 ans</b>	3 106	72 %	3 007	71 %
<b>Plus de 54 ans</b>	639	15 %	672	16 %

Pour mener à bien ses mandats, le Ministère compte sur une structure fortement régionalisée. Ainsi, plus de 49 % du personnel exerce ses activités en région.

---

**RÉPARTITION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI**

<b>Régions administratives</b>	Nombre	Proportion
<b>Bas-Saint-Laurent (01)</b>	220	5,2 %
<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)</b>	246	5,8 %
<b>Capitale-Nationale (03)</b>	2 151	50,6 %
<b>Mauricie (04)</b>	176	4,1 %
<b>Estrie (05)</b>	75	1,8 %
<b>Montréal (06)</b>	118	2,8 %
<b>Outaouais (07)</b>	190	4,5 %
<b>Abitibi–Témiscamingue (08)</b>	262	6,2 %
<b>Côte-Nord (09)</b>	171	4,0 %
<b>Nord-du-Québec (10)</b>	104	2,4 %
<b>Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)</b>	126	3,0 %
<b>Chaudière–Appalaches (12)</b>	79	1,9 %
<b>Laval (13)</b>	4	0,1 %
<b>Lanaudière (14)</b>	79	1,9 %
<b>Laurentides (15)</b>	146	3,4 %
<b>Montérégie (16)</b>	80	1,9 %
<b>Centre-du-Québec (17)</b>	18	0,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 245</b>	<b>100,0 %</b>

## 1.5.2 Ressources financières

### *Bilan financier*

En 2006-2007, l'ensemble des ressources financières générées et utilisées par le Ministère est considéré dans l'accomplissement des activités liées à sa mission. D'une part, les revenus bruts sont présentés en regroupant, notamment, les redevances, les revenus des fonds spéciaux ainsi que les contributions reçues de l'industrie. D'autre part, les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel. Elles incluent également les crédits accordés relativement aux travaux sylvicoles et aux pertes des entreprises minières.

Les résultats financiers des organismes suivants sont exclus du présent rapport annuel de gestion : Agence de l'efficacité énergétique, Fondation de la faune du Québec, Hydro-Québec, Régie de l'énergie, Société de développement de la Baie-James et Société nationale de l'amiante. En effet, ces organismes sont tenus de présenter leur propre rapport annuel au ministre, en vue du dépôt à l'Assemblée nationale.

### *Revenus*

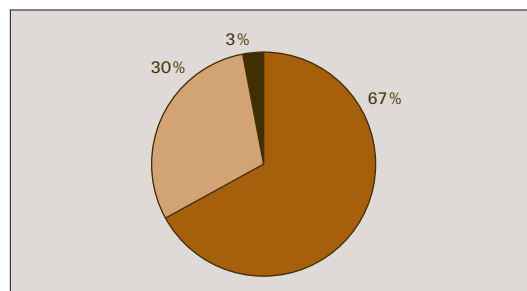
Les revenus de l'exercice 2006-2007 pour le portefeuille ministériel totalisent 643,9 millions de dollars. Ce sont 67 % de ces revenus, soit 432,2 millions de dollars qui proviennent de redevances versées pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques et fauniques. Les revenus autonomes s'élèvent à 192,4 millions de dollars. Enfin, les contributions de l'industrie à l'égard du Fonds forestier ont atteint 19,3 millions de dollars.

REVENUS DU MINISTÈRE		
	2005-2006* (en M\$)	2006-2007 (en M\$)
<b>Redevances, droits et permis</b>	553,4	432,2
<b>Revenus autonomes</b>	152,2	192,4
<b>Contributions de l'industrie</b>	25,4	19,3
<b>TOTAL</b>	<b>731,0</b>	<b>643,9</b>
<b>Variation</b>		<b>(87,1)</b>

\* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

### Répartition des revenus du Ministère

- Redevances, droits et permis
- Revenus autonomes
- Contributions de l'industrie



**REVENUS DU MINISTÈRE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ**

Domaines d'activité	2006-2007 (en M\$)	Proportion
<b>Territoire</b>	139,8	21,7 %
<b>Forêts</b>	324,0	50,3 %
<b>Faune</b>	29,2	4,5 %
<b>Énergie et mines</b>		
Énergie	78,9	12,2 %
Mines	65,5	10,2 %
<b>Administration</b>	6,5	1,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>643,9</b>	<b>100,0 %</b>

**REVENUS AUTONOMES**

Domaines d'activité	2006-2007 (en M\$)	Proportion
<b>Ministère des Ressources naturelles et de la Faune</b>	60,5	31,4 %
<b>Fonds forestier</b>	3,5	1,8 %
<b>Fonds d'information foncière</b>	122,8	63,9 %
<b>Fonds d'information géographique</b>	5,6	2,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>192,4</b>	<b>100,0 %</b>

La diminution de 87,1 millions de dollars des revenus entre les exercices 2005-2006 et 2006-2007 s'explique, principalement, par les faits suivants :

- » une diminution de 122,8 millions de dollars des redevances forestières qui s'explique, principalement, par une baisse dans les volumes de bois (69,6 millions de dollars) et par une baisse des prix (51,8 millions de dollars);
- » une augmentation des revenus du Ministère au poste *Recouvrement des dépenses de subventions d'années antérieures*, dont la somme est de 32,8 millions de dollars et qui représente le remboursement d'une partie de la somme de 119,5 millions de dollars versée à INNOPAP entre 1999-2000 et 2003-2004. Cette somme visait à maintenir, à consolider et à développer l'industrie des pâtes et papiers au Québec et à contribuer au financement de projets majeurs d'investissement dans les usines de pâtes et papiers, afin de leur permettre de se moderniser, de se réorienter vers de nouveaux marchés et d'intégrer de nouvelles activités;
- » une augmentation de 6,0 millions de dollars qui s'explique principalement par une hausse de près de 50 % de la demande et du renouvellement des claims miniers attribuable aux prix exceptionnellement élevés des métaux.

## Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2006-2007 totalisent 844,5 millions de dollars. Parmi celles-ci, 63,7 % sont affectées au domaine des forêts.

<b>DÉPENSES DU MINISTÈRE</b>		
	<b>2005-2006* (en M\$)</b>	<b>2006-2007 (en M\$)</b>
<b>Territoire</b>	108,0	109,5
<b>Forêts</b>	549,9	538,0
<b>Faune</b>	84,0	85,8
<b>Énergie et mines</b>	66,4	72,1
<b>Administration</b>	30,4	35,9
<b>Forestier en chef</b>	0,5	3,2
<b>TOTAL</b>	<b>839,2</b>	<b>844,5</b>
<b>Variation</b>		<b>5,3</b>

\* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison sur une base annuelle comparable.

L'augmentation des dépenses de 5,3 millions de dollars entre les exercices 2005-2006 et 2006-2007 est attribuable, notamment, à :

- » une augmentation des crédits de droits attribués aux entreprises minières d'une somme de 7,6 millions de dollars ;
- » une diminution importante des coûts de suppression des feux de forêt de 28,6 millions de dollars compensée par une augmentation des dépenses de programmes, notamment le Programme d'investissements sylvicoles (10 millions de dollars), le Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (2,5 millions de dollars) et le Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, ainsi qu'à la conception et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (1,4 million de dollars). De plus, des dépenses additionnelles ont été consacrées aux activités de production de plants (3,4 millions de dollars), aux activités de contrôle de l'inventaire forestier (3,2 millions de dollars), de même qu'aux traitements et aux services professionnels ;
- » une augmentation des dépenses administratives de 5,5 millions de dollars, dont 3,1 millions de dollars qui ont rapport à l'amortissement des immobilisations.

### ***Sources de financement des dépenses***

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement. Celles-ci tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents acteurs.

<b>RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DISPONIBLES</b>	
<b>Sources de financement des dépenses</b>	<b>2006-2007 (en M\$)</b>
<b>Crédits votés</b>	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*	213,0
* Excluant les contributions au Fonds forestier d'une somme de 243,8 M\$	
	213,0
<b>Crédits sur redevances</b>	
Travaux sylvicoles	146,2
Récupération des bois	32,0
SOPFIM et SOPFEU	15,9
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	8,6
Pertes des entreprises minières	13,2
	215,9
<b>Fonds spéciaux</b>	
Fonds forestier	327,5
Fonds d'information foncière	82,8
Fonds d'information géographique	5,3
	415,6
<b>TOTAL</b>	<b>844,5</b>

## Investissements

Les investissements de l'exercice 2006-2007 totalisent 65,6 millions de dollars comparativement à 60,6 millions de dollars en 2005-2006. L'augmentation de 5,0 millions de dollars en ce qui concerne les acquisitions d'immobilisations entre les exercices 2005-2006 et 2006-2007 s'explique principalement par une augmentation de 4,4 millions de dollars en bâtiments, de 2,5 millions de dollars en réseaux complexes (réseau et infrastructure de communication pour la réforme cadastrale) et de 1,6 million de dollars en équipement informatique, compensée par une diminution de 1,8 million de dollars en aménagement et de 1,7 million de dollars en développement informatique.

### INVESTISSEMENTS

Catégories d'immobilisations	Investissements (en M\$)				Total	
	MRNF	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique	2006-2007	2005-2006
<b>Terrains</b>	0,5	0,1	-	-	0,6	0,5
<b>Bâtiments</b>	5,8	0,1	0,3	-	6,2	1,8
<b>Aménagement</b>	0,7	-	-	-	0,7	2,5
<b>Matériel et équipement</b>						
Véhicules	2,0	1,3	-	-	3,3	3,4
Équipement informatique	3,2	1,5	1,9	-	6,6	5,0
Équipement spécialisé	1,4	1,2	0,1	-	2,7	2,0
Autre	0,8				0,8	1,5
<b>Développement informatique</b>	8,3	5,2	3,6	0,2	17,3	19,0
<b>Réseaux complexes</b>			27,4		27,4	24,9
<b>TOTAL</b>	<b>22,7</b>	<b>9,4</b>	<b>33,3</b>	<b>0,2</b>	<b>65,6</b>	<b>60,6</b>

### 1.5.3 Ressources informationnelles

Cette année, les investissements en systèmes d'information ont été consacrés, en grande partie, à la mise en place de SAGIR (solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources) et à la poursuite du développement du projet PRAIF (normalisation et informatisation des processus relatifs aux plans et rapports annuels d'interventions forestières). Le Ministère a aussi terminé deux conceptions administratives à Faune Québec pour la refonte de la *Banque d'information de protection de la faune* (destinée aux agents de la faune) et du système *Inventaire de la faune aquatique*. Pour le compte du Forestier en chef, les travaux relatifs au nouveau système de calcul de la possibilité forestière, suivant les recommandations de la commission Coulombe, ont démarré.

En parallèle, le projet *Catalogue d'information géographique gouvernementale* (CIGG) s'est poursuivi. Ce projet vise à mettre en place une plate-forme interministérielle de gestion harmonisée des méta-données (catalogue) pour l'ensemble des producteurs d'information géographique gouvernementale. De plus, le Ministère a développé et mis en place une fonction d'affichage de données géographiques en ligne. Cette fonction commune est intégrée à la *Géoboutique* du Ministère et elle sera réutilisée dans plusieurs applications.

Sur le plan technologique, les travaux de migration de l'environnement micro-informatique vers la plate-forme d'exploitation XP se sont terminés et une large part des investissements a été affectée à l'intégration des services informatiques de Faune Québec. Le Ministère a aussi investi pour maintenir à niveau l'infrastructure technologique, notamment les services de stockage, de traitement et d'imagerie, les serveurs bureautiques et le courrier électronique. Finalement, la migration du système de gestion de base de données Oracle (passage à la version 10G) a été enclenchée.





# RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS

# 2



## 2.1

### PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Dans son *Plan stratégique 2005-2008*, le Ministère a retenu trois grandes orientations : les deux premières s'articulent autour de deux importantes composantes du développement durable, soit les dimensions économique et environnementale, alors que la troisième s'adresse directement aux citoyens et à la clientèle spécialisée, et elle vise des services de qualité. Les choix stratégiques du Ministère contribuent à l'atteinte des objectifs fondamentaux du gouvernement. Ainsi, les orientations et les objectifs stratégiques définis par le Ministère sont liés à la vision et aux priorités d'action du gouvernement énoncées dans le document intitulé *Briller parmi les meilleurs*.

Pour mettre en œuvre ces orientations, le Ministère s'est fixé 14 objectifs pour chacun desquels des indicateurs lui permettent de mesurer les résultats atteints. Pour faciliter la compréhension de ces résultats, une brève mise en contexte est présentée pour chaque orientation et objectif. De plus, pour tenir compte du contexte en constante évolution, une rubrique *Autres résultats* a été ajoutée pour rendre compte des réalisations importantes du Ministère en 2006-2007 qui ne font pas l'objet d'engagements officiels dans le *Plan stratégique 2005-2008*.

#### 2.1.1

#### **Orientation : Intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire**

Le territoire public et les ressources naturelles recèlent un potentiel important dans le domaine du développement d'activités créatrices de richesses et d'emplois pour le Québec et ses régions. Le Ministère s'est donné comme orientation d'intensifier le développement et la diversification économiques du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire, afin d'accroître la richesse collective de la population québécoise.

#### ***Objectif 1 : Adopter une gestion intégrée des ressources et du territoire dans une perspective de diversité des usages***

La gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire est devenue nécessaire par la multiplicité des usages et des personnes ou groupes qui interviennent dans ce domaine. La gestion intégrée fait partie de nombreuses initiatives qu'ont prises le Ministère et plusieurs acteurs associés à la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire. Ainsi, le Ministère s'engage à poursuivre sa collaboration avec les conférences régionales des élus (CRE) et avec les communautés autochtones, pour l'élaboration d'un plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). À l'issue de cette démarche, la mise en place de ce plan régional constituera une occasion de maximiser et de simplifier les processus de planification.

---

**Indicateur 1.1 : NOMBRE DE PORTRAITS TERRITORIAUX ÉLABORÉS**

**Cible :** Avoir élaboré 5 portraits territoriaux d'ici à 2008, dont 4 en 2006-2007

**Résultat :** Aucun

---

En raison de la mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée et de la réorganisation administrative en cours dans les régions visées par la réalisation

de ses portraits territoriaux, le Ministère n'a pas été en mesure d'amorcer la concrétisation d'une deuxième série de portraits territoriaux en 2006-2007,

l'instauration de la nouvelle gouvernance ayant mobilisé le personnel concerné par cette cible.

---

**Indicateur 1.2 : NOMBRE DE NOUVEAUX PLANS D'AFFECTATION DU TERRITOIRE PUBLIC ÉLABORÉS (PATP)**

**Cible :** Avoir élaboré 6 nouveaux PATP d'ici à 2008

**Résultat :** Aucun résultat prévu avant 2007-2008 ▶ 8 PATP amorcés ▶ 45 % des travaux terminés

---

Le Ministère a poursuivi la réalisation d'un PATP dans les huit premières régions faisant l'objet de la mise en œuvre de la nouvelle approche d'affectation du territoire public. À cette fin, il a terminé :

- » 100 % de la deuxième des dix étapes prévues dans la démarche d'affectation amorcée lors de l'exercice précédent, soit la consultation externe sur l'information de base ;
- » 70 % de la troisième étape, soit le découpage du territoire en zones et leur description ;
- » 25 % de la quatrième étape, soit la détermination de la problématique et des enjeux.

Conséquemment, l'état d'avancement global du projet est estimé à 45 % pour la période de référence.

**Indicateur 1.3 : NOMBRE DE NOUVEAUX DROITS D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC CONSENTIS À DIFFÉRENTES FINS** (villégiature privée, villégiature commerciale, implantation d'éoliennes, autorisations de droit de passage)

**Cible :** 700 nouveaux droits

**Résultat :** 1 320

Au 31 mars 2007, le Ministère avait délivré 1 320 nouveaux droits d'utilisation du territoire public consentis à différentes fins. La situation se compare à celle du 31 mars 2006 où le Ministère avait délivré 1 349 nouveaux droits pour les mêmes fins.

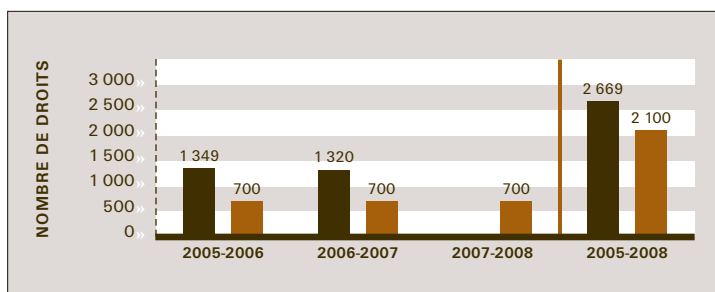
Au moment de la préparation du *Plan stratégique 2005-2008*, un seuil minimal de 700 nouveaux droits d'utilisation du territoire public a été fixé comme cible annuelle.

Ce seuil a été établi afin de tenir compte des délais dans le traitement des demandes liées, entre autres, aux défis d'harmonisation des usages avant la délivrance de droits. Tout comme en 2005-2006, le dépassement de la cible en 2006-2007 s'explique en partie par un contexte favorable, en région, à l'harmonisation des usages sur le territoire public, compte tenu des outils de planification mis en place.

Il s'explique, également, par les efforts accrus de l'organisation pour libérer un plus grand nombre d'emplacements de villégiature privée, de même que par la mise en œuvre de projets de développement de l'énergie éolienne sur le territoire public, notamment dans le contexte du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes.

**Nombre de nouveaux droits d'utilisation du territoire public consentis à différentes fins**

■ Résultats  
■ Cibles



### ***Autres résultats***

- » Dans le dossier de la gestion intégrée des ressources avec la communauté algonquine du Lac-Barrière, des recommandations provenant des représentants spéciaux nommés par le gouvernement du Québec et par la communauté de Lac-Barrière ont été déposées, en juillet 2006, auprès du chef de la communauté, du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, et du ministre délégué aux Affaires autochtones.
- » Le Ministère a contribué à la rédaction du document *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne* en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions. Publié en février 2007, ce document a pour but de guider l'action des MRC en vue de planifier le développement du potentiel éolien sur leur territoire.
- » Le Ministère a mis en place un programme de suivi dans le cadre d'un projet d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée et de l'exploitation de la matière ligneuse. Pour la cinquième année, des mesures de la densité de mâles tambourineurs et du succès de chasse ont été prises dans trois secteurs de la réserve faunique de Portneuf afin d'évaluer l'effet des aménagements forestiers sur l'offre de chasse au petit gibier de ce territoire.
- » Une réflexion s'est faite sur la composition des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) en partenariat avec les conférences régionales des élus (CRE) admissibles au programme<sup>5</sup>. Elle se poursuivra au cours de l'année 2007-2008.
- » Le plan régional de développement du territoire public (PRDTP), volet récréotourisme (Capitale-Nationale), a été approuvé. Ce document a fait l'objet d'une diffusion au cours de l'hiver 2007 auprès des partenaires de concertation et de consultation.

### ***Objectif 2: Contribuer au développement économique des communautés autochtones***

À l'issue du Forum des générations qui s'est tenu en 2004, le gouvernement du Québec, les représentants des communautés autochtones et des Inuits ainsi que des acteurs politiques et socioéconomiques ont convenu ensemble de tenir un forum portant sur le développement social et économique des nations autochtones.

L'objectif de ce forum est d'enclencher et de soutenir, en partenariat, des actions et des mesures qui permettront d'améliorer, de façon concrète, efficace et durable, les conditions sociales et économiques des communautés autochtones et des Inuits du Québec. Le Ministère souscrit à cet objectif par des mesures et des actions qui permettront aux Autochtones de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier.

5. Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), ainsi qu'à la conception et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

## Indicateur 2.1 : NOMBRE DE NOUVEAUX DROITS D'ACCÈS DIRECTS AUX RESSOURCES FORESTIÈRES ATTRIBUÉS AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

**Cible :** 3

**Résultat :** 5 nouveaux droits ont été consentis

Le Ministère a délivré, révisé et redéfini cinq nouveaux droits. Un nouveau droit d'accès aux ressources forestières a été consenti, sous forme de contrat d'aménagement forestier (CtAF), au Conseil des Atikamekw de Manawan. Le nouveau contrat prévoit un volume de 60 000 m<sup>3</sup> de feuillus durs dont 42 000 m<sup>3</sup> de qualité inférieure.

Par ailleurs, le volume accordé dans le CtAF de la Corporation foncière de Waswanipi, enregistré en 2004-2005, a de nouveau été

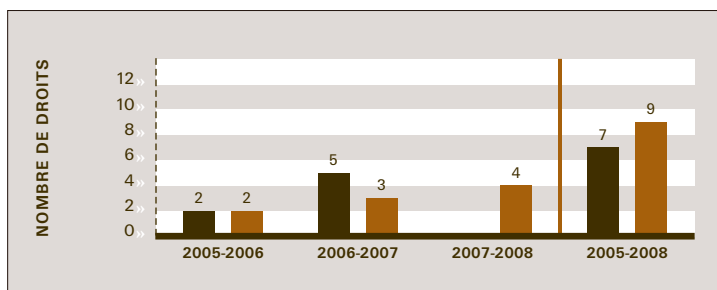
augmenté de 40 000 m<sup>3</sup> de SEPM<sup>6</sup>. Quant au volume accordé dans le CtAF de la Corporation forestière Eenatuk, enregistré en 2005-2006, il a été augmenté de 65 000 m<sup>3</sup> de SEPM dans deux nouveaux territoires (aires communes 026-04 et 086-20). Des augmentations de cet ordre génèrent autant de retombées qu'un nouveau droit et elles sont considérées comme telles.

De plus, deux conventions d'aménagement forestier, qui étaient échues, ont été

renouvelées. Puisque, dans les deux cas, les parties ont signé un nouveau document, ceux-ci sont considérés comme de nouveaux droits. Le volume consenti au Conseil des Atikamekw d'Opitciwan est de 43 000 m<sup>3</sup> de SEPM, tandis que celui consenti au Conseil des Atikamekw de Manawan est de 13 000 m<sup>3</sup> de résineux, 1 500 m<sup>3</sup> de peupliers, 6 700 m<sup>3</sup> de bouleau à papier, 1 200 m<sup>3</sup> de bouleau jaune et 700 m<sup>3</sup> d'érables.

### Nouveaux droits d'accès directs aux ressources forestières attribués aux communautés autochtones

■ Résultats  
■ Cibles



6. SEPM : Sapin, épinettes, pin gris et mélèzes.

## Indicateur 2.2 : NOMBRE DE PROSPECTEURS AUTOCHTONES AYANT EFFECTUÉ DES ACTIVITÉS DE PROSPECTION

**Cible :** 75

**Résultat :** 132

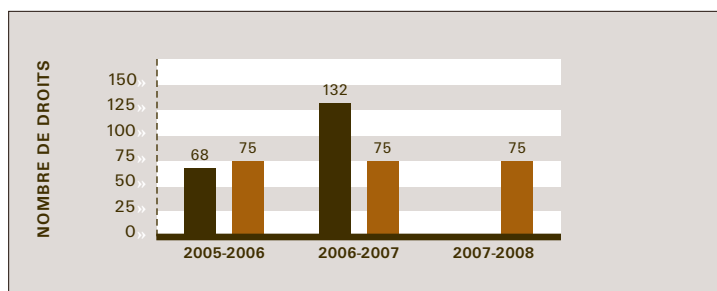
Cette année, 132 Autochtones (113 Cris, 5 Innus et 14 Inuits) ont participé à des activités de prospection minière à la Baie-James, sur la Côte-Nord

et au Nunavik. Ces travaux de prospection ont été faits à l'intérieur des activités des trois fonds miniers, lors des travaux de cartographie géologique du

Ministère (à titre d'aides de camps) ou pour le compte des compagnies minières actives sur le territoire de la Baie-James et du Nunavik.

### Nombre de prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection

■ Résultats  
■ Cibles



### Autres résultats

- » Le Ministère a participé au Forum socioéconomique des Premières Nations qui s'est tenu du 25 au 27 octobre 2006 à Mashteuiatsh. Le Ministère est impliqué dans les travaux de suivi de cet événement et s'assure de la coordination des actions ministérielles qui sont préalables à la tenue du Forum Katimajit, un forum semblable destiné à la nation inuite, devant avoir lieu à Kuujuaq en 2007.
- » La mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois s'est poursuivie. Elle se concrétise par :
  - une subvention de 5 682 400 \$ accordée à l'Administration régionale Kativik (ARK) en vue de la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage au cours de l'année civile 2006 ;
  - participation à un comité de travail visant à confirmer les limites des périmètres des terres de la catégorie II pour sept communautés cries, et ce, en vue de leur confirmation administrative par décret ;
  - participation à un comité de travail visant à sélectionner des terres de catégories I et II pour le village nordique d'Ivujivik ;
  - la participation au financement global de l'ARK (entente Sivunirmut).
- » La mise en œuvre de la Convention du Nord-Est québécois s'est également poursuivie. Elle se concrétise par une subvention de 186 200 \$ à la nation naskapie de Kawawachikamach, conformément au programme d'aide à la chasse, à la pêche et au piégeage.

- » La mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec (*Paix des braves*) s'est continuée. Elle se concrétise par :
  - › la formation et l'engagement de huit Cris comme agents de protection de la faune ;
  - › la gestion de la faune (Société Weh-Sees-Indohoun) ;
  - › le projet de création du parc Assinica ;
  - › un facteur d'indexation en ce qui concerne la moyenne annuelle de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière ;
  - › travaux visant à définir des limites du territoire d'application du chapitre 7 de cette entente ;
  - › la mise en œuvre, y compris le volet foncier, de l'annexe D (transfert au gouvernement du Canada de la régie, du contrôle et de l'administration du Bloc D du Bassin-de-La-Grande-Rivière de la localité de Chisasibi) ;
  - › la mise en œuvre, y compris le volet foncier, de l'annexe G (sélection des terres de catégories IA, IB et II pour Oujé-Bougoumou et reconfiguration des terres de catégories IA, IB et II pour Mistissini).
  
- » La mise en œuvre de l'entente Sannarrutik s'est poursuivie par la formation et l'engagement de trois Inuits comme agents de protection de la faune.
  
- » Des travaux ont été faits en lien avec la vérification, l'analyse et le dépôt de tous les documents d'arpentage fonciers préparés par les arpenteurs-géomètres dans les villages nordiques du Nunavik.
  
- » Des travaux visant à finaliser une étude de faisabilité relative au projet d'implantation du cadastre du Québec au Nunavik ont été exécutés.
  
- » Des travaux ont été associés au suivi de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik.
  
- » Des travaux ont été associés à la représentation des limites du territoire des francs-alleux de la compagnie Smurfit-Stone, en Haute-Mauricie.
  
- » Le Ministère a participé à la poursuite des activités liées à la mise en œuvre du Programme de création d'emplois en forêt (PCEF) dans son volet *Soutien autochtone* et à celles du programme de *Mise en œuvre du rapport sur la gestion de la forêt publique québécoise – Volet soutien aux communautés autochtones*. Par l'intermédiaire de ces programmes, le Ministère a contribué à la formation de main-d'œuvre autochtone en sylviculture et a favorisé l'émergence d'entreprises autochtones en aménagement forestier en plus de contribuer au financement d'activités traditionnelles. Pour ces activités et ces projets liés au développement économique, une somme globale de 2,1 millions de dollars a été versée dans 22 communautés.

### Objectif 3 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Pour se démarquer et rester compétitives, les entreprises du secteur d'activité des ressources naturelles doivent s'adapter constamment et améliorer leur productivité.

#### Indicateur 3.1 : NOMBRE DE CIBLES D'EXPLORATION DE NOUVELLES SOURCES MINÉRALES GÉNÉRÉES

**Cible :** 100

**Résultat :** 71

Le Ministère a mené une étude sur le potentiel du cuivre, de l'or et du molybdène de certains types de gîtes de l'Abitibi. Le nombre de cibles d'exploration qui ont été publiées s'élève à 71. Le nombre de cibles obtenues est inférieur à la cible fixée pour 2006-2007, car ce type de minéralisation est moins commun en Abitibi que d'autres types, notamment celui étudié en 2005-2006.

La diffusion de ces cibles lors de la tenue, en novembre 2006,

de Québec Exploration a mené à la prise d'environ 200 claims. Des travaux d'exploration seront entrepris dans ces territoires au cours de l'année 2007-2008.

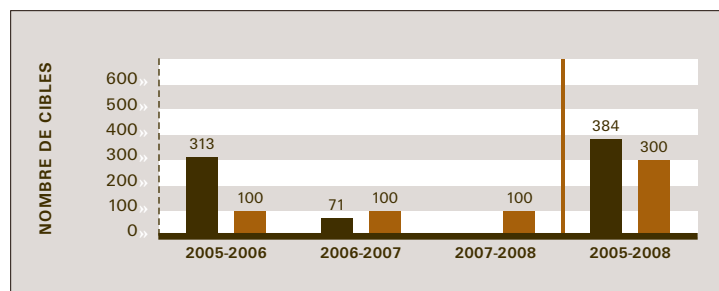
En compilant le nombre de cibles obtenues pour les années 2005-2006 et 2006-2007, le Ministère dépasse largement l'objectif de 300 cibles d'ici à 2008. À ce jour, il a généré et diffusé 384 cibles d'exploration pour le cuivre, l'or et le molybdène. De ce nombre, 130 cibles sont désignées (jalonnées), ce qui

correspond à plus de 1 000 titres miniers (claims) désignés ou en demande.

Pour l'industrie minière québécoise, le renouvellement des réserves minières représente un enjeu de taille. Les travaux géoscientifiques du Ministère permettent de mieux cibler les interventions et d'améliorer l'efficacité des investissements en exploration.

#### Cibles d'exploration de nouvelles sources minérales générées

■ Résultats  
■ Cibles



### Indicateur 3.2 : NOMBRE DE CARTES GÉOLOGIQUES DU TERRITOIRE AVOISINANT LES CAMPS MINIERS DE L'ABITIBI ET DU MOYEN-NORD PRODUITES

**Cible :** 4

**Résultat :** 8

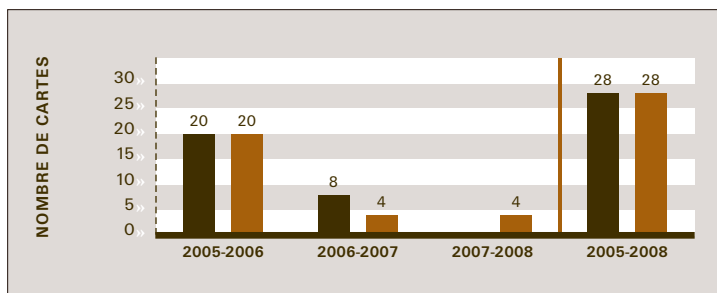
Le Ministère a produit quatre cartes à l'échelle de 1/50 000 et quatre cartes à l'échelle de 1/20 000 sur le territoire de la Baie-James et de l'Abitibi. Il a ainsi dépassé sa cible annuelle.

Le Moyen-Nord (territoire de la Baie-James) et l'Abitibi connaissent une progression sans précédent des activités liées à l'exploration de l'or et des métaux usuels (cuivre et zinc).

Ces cartes géologiques fourniront des renseignements utiles à l'industrie pour situer les secteurs favorables à l'exploration de ces substances.

#### Cartes géologiques du territoire avoisinant les camps miniers de l'Abitibi et du Moyen-Nord produites

■ Résultats  
■ Cibles



### Indicateur 3.3 : NOMBRE DE MISES À JOUR EFFECTUÉES DU SITE INTERNET SUR LE DIAMANT

**Cible :** Avoir révisé périodiquement le contenu du site Internet

**Résultat :** Une mise à jour majeure effectuée

Le Ministère a poursuivi le développement du site Internet sur le diamant au bénéfice de la clientèle en diffusant une information utile et de qualité sur l'exploration du diamant au Québec. Une mise à jour importante comportant des modifications à une dizaine de pages a été effectuée.

Les statistiques de fréquentation du site sur le diamant indiquent que 15 460 pages ont été visitées et que la clientèle a téléchargé 9 877 fichiers. Au cours de l'année, le site sur le diamant a reçu environ 5 330 visites de la part de la clientèle.

Le Québec est considéré actuellement comme étant un pôle d'exploration majeur du diamant au Canada. L'importance de son potentiel se confirme à la fois par la découverte d'indices prometteurs et par l'ampleur des investissements visant l'exploration.

### ***Autres résultats***

- » Dans le contexte de sa contribution à GéoQuébec pour les activités d'exportation de l'expertise et du savoir-faire québécois en matière de géomatique, le Ministère a participé, en février 2007, à la mission au Pérou organisée par GéoQuébec. Le Ministère a également participé à l'Atelier de travail sur le Registre foncier, en avril 2006, à Halong au Vietnam sur invitation des autorités gouvernementales vietnamiennes. Par ailleurs, six délégations ont été reçues au Ministère (Sénégal, Pérou, Équateur à deux reprises, Maroc et Belgique). Une rencontre a aussi été organisée avec un représentant du Vietnam en concertation avec le CARTEL (Centre d'applications et de recherches en télédétection) de l'Université de Sherbrooke. Le Ministère a également soutenu des entreprises québécoises de géomatique qui exercent leurs activités dans la ville de Cuenca, en Équateur.
- » En décembre 2006, les façons de faire ont été optimisées par le transfert de la distribution des cartes sur papier ainsi que par le transfert, à trois concessionnaires, de l'entreposage, de la reproduction et de la distribution des photographies aériennes de la Photocartotheque québécoise.
- » Le processus d'affaires entre le Ministère et les entreprises a été modifié par la prise en charge des cotisations que paient les entreprises aux Sociétés de protection et au Fonds forestier.
- » Le Ministère a défendu les intérêts du Québec dans le contexte de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique et a fait valoir la pertinence de la mise en place d'un système de contingents à l'exportation.

#### **Objectif 4 : Doter le Québec d'un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé**

Le Ministère contribue également au développement économique du Québec en modernisant l'infrastructure foncière sur le territoire privé. À cet égard, il est le maître d'œuvre du Programme de réforme du cadastre québécois dont les objectifs sont de reconstituer une image fidèle et complète du cadastre (rénovation cadastrale) et de lui assurer une mise à jour régulière ainsi que la polyvalence. Cette réforme contribue à améliorer le système d'enregistrement des droits fonciers, lequel crée un climat de confiance qui favorise les investissements.

#### **Indicateur 4.1 : POURCENTAGE CUMULATIF DE LOTS RÉNOVÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS**

**Cible :** 54 %

**Résultat :** 54,7 %

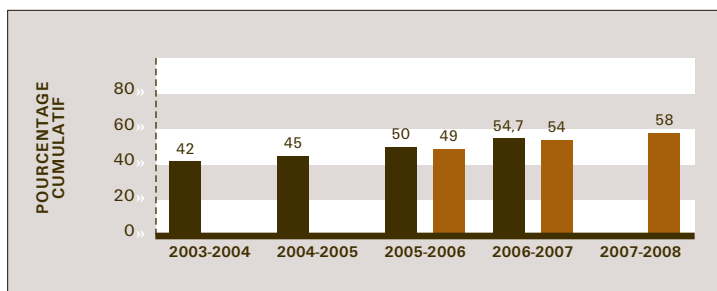
Le Ministère a dépassé légèrement la cible qu'il s'était fixée, car la rénovation cadastrale est terminée sur 54,7 % du territoire. Les travaux de rénovation

cadastrale ont permis d'officialiser 184 168 lots au cours de l'exercice, et de porter le nombre total de lots rénovés à 2 005 395.

Pour atteindre sa cible, le Ministère devait rénover 163 253 lots. Il en a rénové 184 168, soit 12,8 % de plus que ce qui avait été prévu.

#### **Pourcentage cumulatif de lots rénovés Programme de réforme du cadastre québécois**

■ Résultats  
■ Cibles



#### **Autres résultats**

- » Une somme de 8 001 requêtes visant à mettre à jour le plan du cadastre du Québec ont été traitées. Ces requêtes couvraient 65 005 lots de la banque de données cadastrales.

### **Objectif 5 : Élaborer une stratégie énergétique pour le Québec**

L'énergie est un levier privilégié dont dispose le Québec pour que toutes les régions bénéficient d'une économie plus prospère satisfaisant aux exigences du développement durable. Dans le domaine de l'énergie, le Québec bénéficie d'avantages considérables. L'élaboration d'une stratégie énergétique qui assurera au Québec la sécurité des approvisionnements en énergie, tout en créant de la richesse, constitue l'objectif que vise le Ministère.

---

#### **Indicateur 5.1 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE**

**Cible :** Avoir élaboré la stratégie énergétique en décembre 2005

**Résultat :** Stratégie lancée le 4 mai 2006

---

Le 4 mai 2006, le gouvernement du Québec rendait publique la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015*. Cela constituait la dernière étape d'une longue démarche amorcée à la fin de 2004.

Le 13 décembre 2006, la Loi concernant la mise en œuvre de la Stratégie énergétique du Québec et modifiant certaines dispositions législatives a été sanctionnée. En modifiant une douzaine de lois, cette loi permet de donner suite aux mesures annoncées dans la Stratégie, lesquelles nécessitaient des ajouts ou des modifications sur le plan législatif. La mission de l'Agence de l'efficacité énergétique a été élargie. Elle a maintenant la responsabilité de promouvoir le développement des nouvelles technologies énergétiques et celle d'élaborer un plan d'ensemble en efficacité énergétique et en nouvelles technologies.

Le processus d'élaboration du plan d'ensemble est précisé dans la loi, de même que certaines modalités de la participation des distributeurs d'énergie. Aussi, un processus de reddition de comptes est-il introduit pour assurer l'utilisation adéquate des fonds affectés au plan.

La loi modifie également la Loi sur la Régie de l'énergie. Entre autres, il est prévu que celle-ci approuve les montants devant servir au financement des programmes inscrits dans le plan d'ensemble et elle fixe la somme que les distributeurs d'énergie doivent allouer annuellement à l'efficacité énergétique et à l'innovation technologique. La loi prévoit aussi la participation active de la Régie au processus de reddition de comptes.

La loi comporte aussi de nouvelles mesures visant à assurer la fiabilité du transport de l'électricité au

Québec, conformément aux nouvelles exigences nord-américaines. Également, la loi prévoit des mesures à propos de la distribution par canalisation des biogaz et des gaz de synthèse ainsi que la production décentralisée d'électricité.

D'autres mesures, qui ne nécessitaient pas de modifications législatives pour être mises en œuvre, sont en cours d'élaboration. C'est le cas de la Chaire sur l'éthanol qui devrait démarrer en 2007. C'est le cas également des études préliminaires portant sur le portefeuille de 4 500 MW de projets hydroélectriques qui poursuivent leur cours à Hydro-Québec. De même, des conditions entourant le déploiement du développement de l'éolien en région et la participation des collectivités ont été adoptées le 9 février 2007.

## 2.1.2

### Orientation : Contribuer à la protection et à la conservation des ressources et du territoire

Le Ministère s'est engagé à contribuer au développement du potentiel des ressources et du territoire au bénéfice de la population du Québec. Au même titre que ce qui en est pour ses responsabilités relatives à la mise en valeur, le Ministère assume les responsabilités du renouvellement des ressources ainsi que celles de la protection et de la conservation. Il entend veiller à ce que cette mise en valeur se fasse dans le respect des normes environnementales et à ce qu'elle s'inscrive dans l'objectif de développement durable.

#### **Objectif 6 : Poursuivre l'amélioration de la gestion des forêts du domaine de l'État**

Au cours des dernières années, le Ministère a posé de nombreuses actions sur les plans administratif et législatif pour bonifier la gestion forestière. À la suite du dépôt du *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe), en décembre 2004, le gouvernement s'est résolument engagé dans la réforme de sa gestion forestière.

---

#### **Indicateur 6.1 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION** (commission Coulombe)

**Cible :** Avoir élaboré et mis en œuvre le plan d'action d'ici à 2008

**Résultat :** Plan d'action élaboré à 100 % ▶ Mise en œuvre amorcée à 84 %

---

Le plan d'action a été complété en juin 2006 et comporte 94 mesures permettant la mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe. La réalisation de ce plan d'action est déjà bien enclenchée et on estime à 89 % le nombre de mesures amorcées.

Certaines mesures seront traitées dans le cadre de la refonte du régime forestier.

Quant à la mise en œuvre des recommandations formulées par la commission Coulombe, 61 des mesures sont terminées, en cours de réalisation, ou encore ont fait

l'objet d'une décision d'orientation; 13 recommandations font toujours l'objet d'analyses, alors que 7 mesures n'ont pas été retenues. Des mesures et des décisions ont donc été prises sur 68 des 81 recommandations, soit 84 %. L'an dernier, ce pourcentage atteignait 62 %.

---

Parmi les mesures concrètes les plus importantes qui ont été mises en œuvre en 2006-2007, signalons :

» l'adoption de diverses mesures d'accompagnement pour les industries forestières afin qu'elles se diversifient et se consolident (recherche sur les produits du bois, promotion et développement des technologies et des produits, aide financière pour des projets d'études spécialisées et le développement des marchés, embauche d'agents de transfert) ainsi que des mesures pour soutenir les communautés et les travailleurs en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

- » l'investissement supplémentaire de 10 millions de dollars pour la réalisation de travaux sylvicoles en forêt publique et privée qui s'ajoutent à ceux déjà planifiés ;
- » la formation d'un comité scientifique chargé d'examiner la limite nordique des forêts publiques qui pourraient être récoltées ;
- » le renouvellement de l'entente de subvention à la recherche en partenariat avec le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies pour les cinq prochaines années (7,2 millions de dollars) dans le domaine de l'aménagement forestier ;
- » le budget supplémentaire spécifique (7,5 millions de dollars) pour améliorer les connaissances et la gestion des ressources, notamment sur les calculs de la possibilité, l'éclaircie commerciale et les inventaires forestiers et fauniques ;
- » les 11 avis délivrés par le Conseil de mise en œuvre, dont le mandat est de conseiller le ministre sur les grandes orientations et le rythme de mise en place de la modernisation de la gestion forestière ;
- » l'expérimentation du concept de l'aménagement écosystémique par la réalisation de projets pilotes, avec la participation de partenaires provenant du milieu industriel, de groupes environnementaux, d'intervenants fauniques, du milieu régional et de communautés autochtones ;
- » l'adoption et la mise en œuvre du guide de consultation des communautés autochtones sur la gestion forestière et l'aménagement forestier ;
- » la création d'une table MRNF – Industrie de l'aménagement ;
- » la mise en œuvre et le développement de mesures concrètes de simplification administrative qui contribuent à assurer le leadership de l'industrie forestière. Ces mesures découlent des travaux du comité conjoint MRNF – Industrie forestière – Milieu universitaire.

### ***Autres résultats***

- » Des instructions relatives aux plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) ont été mises en œuvre.
- » De nouvelles approches en aménagement des forêts feuillues et résineuses (gestion par objectif, macrozonage, guides sylvicoles) ont été développées.
- » Le programme d'investissements sylvicoles et le programme bois sec et sain ont été élaborés, puis mis en œuvre.

### **Objectif 7 :** *Contribuer à l'atteinte de la cible gouvernementale visant à doter le Québec d'aires protégées*

À l'échelle mondiale, la superficie consacrée aux aires protégées constitue l'un des principaux indicateurs de la protection de la biodiversité d'un pays. Le Québec s'est donné pour objectif de protéger 8 % de son territoire terrestre, aquatique, estuarien et marin. Dans le domaine de la création et de la gestion d'aires protégées, le Ministère demeure donc un collaborateur de première importance.

#### **Indicateur 7.1 : NOMBRE D'ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS (EFE) AYANT ÉTÉ PROTÉGÉS LÉGALEMENT**

**Cible :** 15

**Résultat :** Aucun nouveau EFE protégé légalement ▶ 19 projets en cours

L'objectif stratégique visant à protéger légalement 40 EFE, au cours de la période s'échelonnant de 2005 à 2008, est maintenu. Il sera vraisemblablement atteint à la fin de la période triennale.

L'échéancier pour atteindre les cibles annuelles de 2005-2006 (15 EFE) et 2006-2007 (15 EFE) a dû être reporté. Les cibles antérieures sont toutefois maintenues et elles s'ajouteront à celles déjà prévues pour 2007-2008 (10 EFE), pour un classement total de 40 EFE.

Cette année, les 30 sites d'abord proposés en 2005-2006 ont fait l'objet d'analyses complémentaires et 19 d'entre eux ont été soumis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, après consultation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour une décision de classement. Le classement de ces 19 nouveaux EFE est maintenant prévu pour l'été 2007.

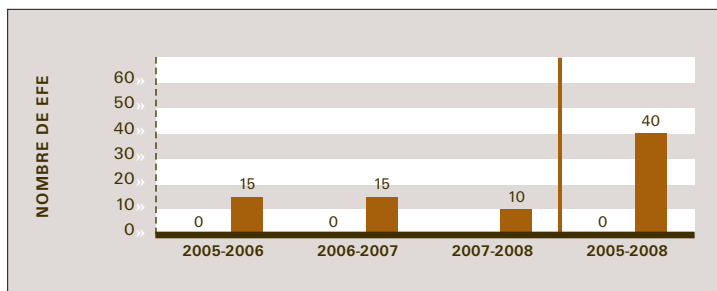
L'annonce prochaine de 19 nouveaux EFE permettra d'atteindre 63 % de la cible

cumulative pour 2005-2006 et 2006-2007, mais avec quelques mois de retard. Elle permettra aussi d'atteindre près de la moitié (48 %) de l'objectif triennal.

Une nouvelle vague de classement de 31 EFE additionnels a été entreprise au cours de la présente année par la consultation des divers secteurs du Ministère et des acteurs identifiés dans la Loi sur les forêts. Cette démarche devrait permettre de classer, au printemps de 2008, au moins 21 EFE additionnels.

#### **Écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement**

■ Résultats  
■ Cibles



### **Autres résultats**

- » La collaboration étroite avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, laquelle vise la production des analyses relatives à la création de parcs nationaux et de réserves de biodiversité ou aquatiques, s'est poursuivie.
- » L'articulation du concept de refuge biologique, territoire soustrait à l'aménagement forestier en vue d'assurer la conservation de la diversité biologique. La grande majorité de ces territoires fera partie du réseau des aires protégées, ce qui permettra de donner suite à l'un des engagements du Ministère en matière d'aires protégées.
- » Le Ministère a participé aux consultations publiques qui se sont tenues à propos des projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles en Abitibi-Témiscamingue, des projets de réserves de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, des buttes du lac aux Sauterelles, des basses collines du lac Guernesé et des collines de Brador sur la Basse-Côte-Nord, ainsi qu'au sujet des projets de réserve de biodiversité du karst de Saint-Elzéar et de réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure en Gaspésie.

### **Objectif 8 : Assurer la protection des espèces menacées ou vulnérables et de leurs habitats**

À l'instar d'autres gouvernements, le Québec s'est engagé, depuis près de vingt ans, à protéger les espèces menacées ou vulnérables. En vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, dont le volet faunique relève du Ministère, le gouvernement désigne, comme espèces menacées ou vulnérables, toute espèce de la faune qui le nécessite. Il détermine également les habitats d'espèces menacées ou vulnérables qui doivent faire l'objet de protection. Des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre à cette fin.

---

#### **Indicateur 8.1 : NOMBRE D'ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES DÉSIGNÉES**

**Cible :** 1

**Résultat :** Aucune nouvelle espèce menacée ou vulnérable désignée ► 21 projets de désignation en cours

---

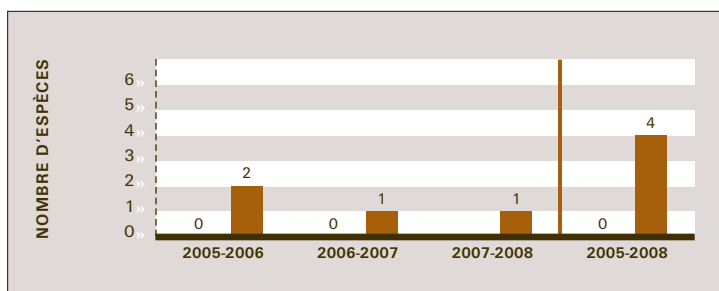
En 2006-2007, aucune nouvelle espèce faunique n'a été désignée comme étant menacée ou vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Un décret gouvernemental est en préparation

pour la désignation d'une vingtaine d'espèces et de six habitats d'espèces déjà désignées ou en voie de le devenir. La désignation est prévue pour l'année 2007-2008. Neuf rapports de situation d'espèces qui pourraient

être désignées comme étant menacées ou vulnérables sont en préparation. Ceux-ci servent à évaluer le statut recommandé pour l'espèce qui, par la suite, fera l'objet d'une désignation légale.

### Espèces menacées ou vulnérables désignées

■ Résultats  
■ Cibles



### Indicateur 8.2 : NOMBRE DE PLANS DE RÉTABLISSMENT D'ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES ÉLABORÉS

**Cible :** 2

**Résultat :** 2

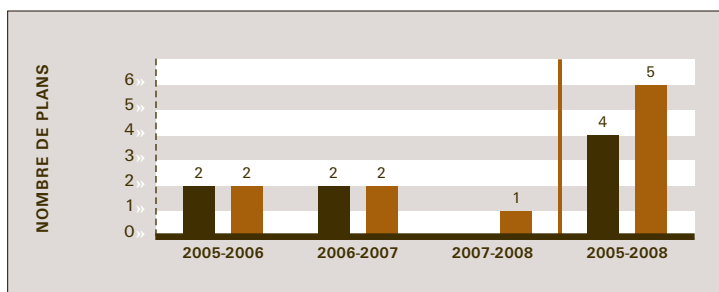
La cible qui consiste à élaborer deux plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables a été atteinte. En effet, des plans de rétablissement ont été élaborés pour le caribou forestier et le dard de sable. Toutefois, ces plans ne sont pas publiés. Quant aux plans de rétablissement à propos de l'aigle royal et de cinq tortues du Québec, plans qui ont été élaborés en 2005-2006, ils sont

maintenant publiés. Les plans de rétablissement sont élaborés par des équipes multidisciplinaires constituées de membres du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'Environnement Canada, d'Hydro-Québec, de chercheurs universitaires et de représentants d'organismes à but non lucratif

qui se préoccupent du rétablissement des espèces menacées. Ces équipes travaillent à la mise en œuvre des actions prévues dans les plans de rétablissement. Le Ministère coordonne l'ensemble de ces équipes. Actuellement, 12 équipes sont associées à 20 espèces désignées ou en voie de l'être.

### Plans de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables désignées élaborés

■ Résultats  
■ Cibles



### Indicateur 8.3 : NOMBRE DE PLANS DE PROTECTION ÉLABORÉS ET MIS EN ŒUVRE POUR LES ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES MISES EN DANGER PAR DES ACTIVITÉS ILLÉGALES

**Cible :** 9

**Résultat :** 10 plans élaborés et 12 plans mis en œuvre

Cette année, 10 plans additionnels ont été développés et 12 autres ont été mis en œuvre, ce qui porte à 49 le nombre de plans élaborés à ce jour. Par rapport à l'objectif triennal de 27 plans, il s'agit d'un dépassement de 81 %.

Lors de l'élaboration du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère, le nombre potentiel de plans de protection visant les espèces menacées ou vulnérables

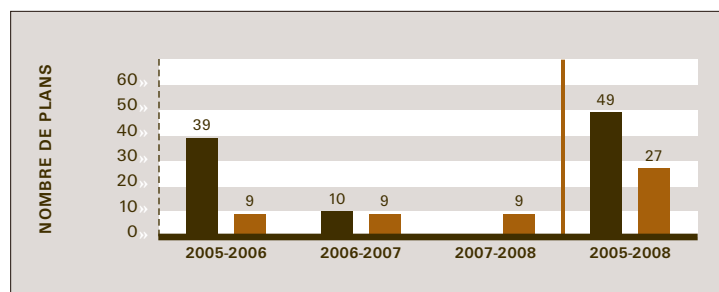
mises en danger par des activités illégales avait été estimé sommairement. Ainsi, la cible consistant à élaborer et à mettre en œuvre neuf plans par année avait alors semblé être le meilleur objectif dans le contexte de cette première évaluation.

D'une part, à la suite de l'étape de la documentation franchie en 2005-2006, il s'est révélé que le nombre d'espèces menacées

ou vulnérables mises en danger par des activités illégales était supérieur à l'évaluation de 2004. D'autre part, les responsables de la protection de la faune du Ministère ont profité de l'exercice de la documentation pour élaborer immédiatement les plans de protection, ce qui explique le résultat de 39 plans élaborés et de 37 plans mis en œuvre en 2005-2006.

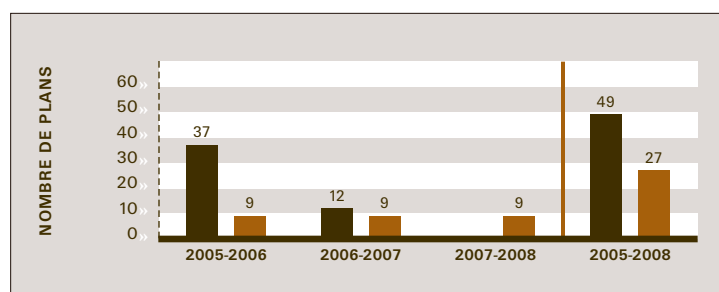
#### Plans de protection élaborés pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales

■ Résultats  
■ Cibles



#### Plans de protection mis en œuvre pour les espèces menacées ou vulnérables mises en danger par des activités illégales

■ Résultats  
■ Cibles



### **Autres résultats**

- » Un plan de conservation des habitats de la rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie a été élaboré. Il s'agit d'enjeux majeurs au niveau du rétablissement de cette espèce vulnérable. Ce projet a été priorisé dans le cadre du plan de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec.
- » Une entente de collaboration a été signée en février 2007 pour la protection et le rétablissement d'espèces en péril au Québec. Cette entente fédérale-provinciale, d'une durée de cinq ans, permettra d'harmoniser les actions des gouvernements du Québec et du Canada dans la réalisation d'activités communes sur les espèces en situation précaire au Québec.

### **Objectif 9 : Assurer la conservation des ressources biologiques**

L'un des mandats du Ministère consiste à protéger et à mettre en valeur les différents habitats fauniques, ceux-ci étant les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales. Parmi les milieux de vie, l'habitat du poisson est celui qui est le plus menacé.

---

#### **Indicateur 9.1 : POURCENTAGE DES EFFORTS DE PROTECTION CONSACRÉS À LA PROTECTION DE L'HABITAT DU POISSON ET NOMBRE DE CONSTATS D'INFRACTION DÉLIVRÉS**

**Cible :** Augmentation de 3 %

**Résultat :** Augmentation de 1 % ▶ 304 constats d'infraction délivrés

---

Le Ministère a poursuivi ses efforts dans le domaine de la protection de l'habitat du poisson. C'est ainsi que les agents de protection de la faune ont consacré plus de 34 000 heures de protection à l'habitat du poisson, soit 6 % de l'effort total de protection. Ces efforts ont permis de traiter 781 dossiers qui ont donné lieu à 304 constats d'infraction.

Depuis 2004-2005, le pourcentage des efforts de protection consacrés à l'habitat du poisson a progressé de 1 %. Cette progression ne répond pas à l'objectif accumulé de 6 % qui devrait être enregistré après les deux premières années

du plan stratégique. Deux raisons occasionnent ce retard. D'une part, il y a la période de réalisation des dossiers relatifs à l'habitat du poisson (de juin à septembre) qui concorde parfaitement avec celle des maladies de la faune (grippe aviaire, rage du raton laveur). Cette année, ce phénomène a d'ailleurs été amplifié par l'exécution de deux opérations majeures de démantèlement de réseaux de braconnage en Montérégie. D'autre part, il y a le soutien qui peut être fourni par les ressources disponibles en matière d'aménagement de la faune qui pose un problème

d'adéquation avec les besoins relatifs aux efforts de protection, ce qui occasionne des retards dans le traitement des dossiers.

Le Ministère compte toujours atteindre son objectif en 2007-2008 puisque toutes les causes qui ont ralenti la progression des efforts consacrés à l'habitat du poisson sont connues et que, dans la majorité des cas, les solutions sont déjà repérées. Elles seront mises en œuvre dès le début du prochain exercice financier.

---

**Indicateur 9.2 : POURCENTAGE D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉVISION DE LA PHASE I DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'INTERVENTION DANS LES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RNI)**

**Cible :** 100 %

**Résultat :** Aucun résultat pour cet indicateur – INDICATEUR ABANDONNÉ

*Réorientation du dossier de révision de la phase I du RNI à la suite des travaux relatifs à la mise en œuvre des recommandations de la commission Coulombe.*

---

Cette année, un groupe de travail constitué de représentants du Ministère (Faune Québec et Forêt Québec) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

(MDDEP) a amorcé le passage du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) en règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), tel

que l'a suggéré la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe).

Le groupe de travail a mis de l'avant les actions suivantes :

- » s'assurer d'une compréhension commune, entre les parties (MDDEP et MRNF – Faune Québec et Forêt Québec), des orientations de développement du RADF, proposées par la commission Coulombe ;
- » mettre en place une *méthode* d'élaboration et de consultation du RADF ;
- » établir un nouveau mode de fonctionnement à trois niveaux (sous-comités d'élaboration des normes, un comité de coordination et un comité de direction du RADF), lequel vient changer l'ancienne structure utilisée dans le cadre du RNI ;
- » examiner, au sein des différents et importants dossiers traitant de l'aménagement durable des forêts, les enjeux qui devront être analysés et, éventuellement, inclus dans un futur RADF ;
- » déterminer 20 thèmes potentiels de travail ;
- » mettre sur pied six principaux thèmes et équipes de travail, ce qui constituera la première phase d'élaboration du nouveau RADF ;
- » concevoir un échéancier de travail, lequel aura pour objectif la production d'un RADF qui sera synchronisée avec la production des plans généraux d'aménagement forestier de 2013 ;
- » examiner la possibilité d'avoir recours, dans la mesure du possible, à l'approche par objectifs et résultats pour l'élaboration du règlement. L'allègement réglementaire et la régionalisation des normes, dans le contexte de la nouvelle gouvernance, sont également pris en considération.

En somme, au cours de la dernière année, les actions n'ont pas été faites à propos de la révision du RNI comme telle, puisque la notion même de RNI

a évolué vers une prise en charge élargie des valeurs de l'aménagement durable des forêts, comme l'a suggéré la commission Coulombe, mais

plutôt à propos de l'établissement des structures assurant le passage du RNI en RADF.

---

**Indicateur 9.3 : POURCENTAGE DES EFFORTS DE PROTECTION CONSACRÉS  
AU CONTRÔLE DU BRACONNAGE LOURD OU ORGANISÉ ET NOMBRE  
DE CONSTATS D'INFRACTION DÉLIVRÉS**

**Cible :** 40 %

**Résultat :** 44 % ▶ 5 893 constats d'infraction délivrés

---

Le Ministère a consacré 77 % de ses efforts de protection de la faune à l'application des lois et règlements en matière de faune, d'habitats, de parcs nationaux et d'environnement. C'est ainsi que les directions de la protection de la faune ont traité 8 418 signalements de braconnage, constaté 9 584 actes de braconnage et produit 5 893 constats d'infraction, ce qui totalise 8 077 chefs d'accusation.

Le Ministère a consacré 44 % de ses efforts de protection de la faune au contrôle du braconnage lourd ou organisé, soit 4 % de plus que l'objectif visé. Cette volonté d'enrayer les activités illégales les plus dommageables sur les espèces fauniques a permis aux agents de protection de la faune de terminer cinq démantèlements de réseaux de braconnage dans les régions de la Montérégie (2), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,

de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ces opérations d'envergure ont permis de porter 845 accusations auprès de 114 individus. Le montant potentiel des amendes liées à ces opérations pourrait atteindre plus de un million de dollars.

### ***Autres résultats***

» Les efforts en matière d'éducation à propos de la protection de la faune et des habitats, et en matière de sensibilisation à celle-ci, ont été maintenus. Ainsi, les agents de protection de la faune ont participé à plus de 2 800 activités, dont 1 500 rencontres scolaires. Lors de ces activités, ils se sont adressés à près de 38 000 élèves du primaire et à plus de 100 000 utilisateurs de la faune. Le Ministère a aussi été présent lors de salons de chasse et pêche fréquentés par plusieurs milliers de personnes.

### **Objectif 10 : Continuer à assurer la conservation des ressources et la protection des milieux naturels et des habitats**

Afin d'assurer l'application du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI), le Ministère a mis au point une méthode qui comporte plusieurs normes à vérifier.

#### **Indicateur 10.1 : TAUX DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'INTERVENTION DANS LES FORÊTS DU DOMAINE DE L'ÉTAT (RNI)**

**Cible :** 100 %

**Résultat :** 87 %

Cet indicateur mesure le taux de conformité des détenteurs de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) quant aux éléments conformes, par rapport au nombre total d'éléments vérifiés, en tenant compte de l'importance relative des superficies aménagées dans chaque région. Le taux de conformité mesure la performance des industriels en ce qui a trait au respect des normes prévues dans le règlement.

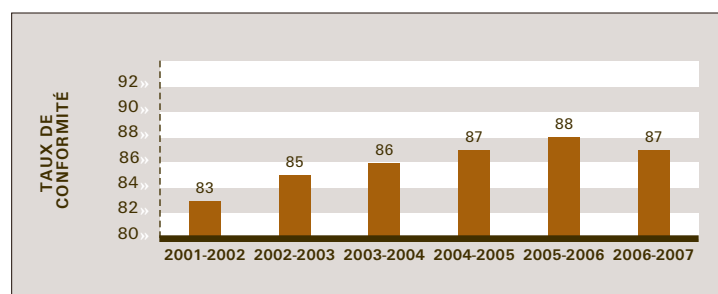
Le taux global de conformité est calculé sur l'ensemble des interventions faites l'année

précédente pour assurer l'intégralité de la mesure, compte tenu du fait que la vérification des interventions exécutées durant l'hiver est faite par le Ministère l'année suivante. Cette année, le taux global de conformité est de 87 %, (116 449 éléments conformes sur 132 916 éléments vérifiés, excluant les éléments traitant de la répartition des aires de récolte), pour les interventions d'aménagement forestier faites l'année précédente.

Depuis 2001-2002, le taux de conformité a augmenté

progressivement. Il est passé de 83 % à 88 % pendant l'année 2005-2006. Au cours des trois dernières années, le taux de conformité semble avoir atteint une certaine constance, et ce, malgré les efforts entrepris par le Ministère auprès des industriels afin de les sensibiliser à la réglementation et d'accroître leur compréhension de cette dernière ainsi que des objectifs du RNI. Par ailleurs, le Ministère continue de faire connaître aux industriels leur taux de conformité en vue de convenir, au besoin, d'un plan d'amélioration continue.

#### **Taux de conformité au RNI**



## Indicateur 10.2 : TAUX DE RESPECT DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE BASÉ SUR LE BILAN DE LA MATIÈRE LIGNEUSE

**Cible :** La possibilité forestière est respectée

**Résultat :** Bilan réalisé : la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les aires communes<sup>7</sup>

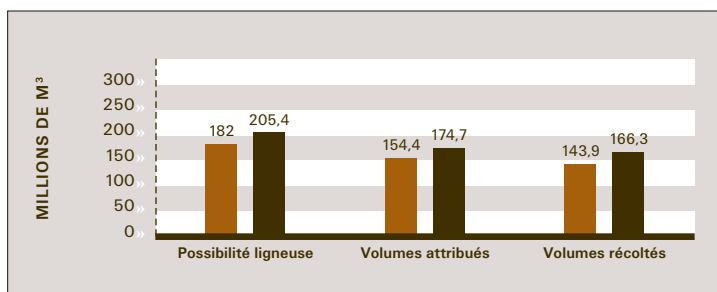
Le présent indicateur vise à comparer les volumes récoltés (volume mesuré et volume des glanures laissées sur les aires de récolte) avec la possibilité ligneuse de même qu'avec les volumes attribués. Documenter cet indicateur permet de déterminer les aires communes où la récolte dépasse la possibilité ligneuse ou le volume attribué, et d'appliquer, lorsque cela est nécessaire, des mesures correctives. Le bilan est effectué pour chacune des 120 aires communes et, séparément, pour six groupes d'essences différents.

Pour 2006-2007, la cible se rapporte au bilan des récoltes, depuis le début de la période de validité des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF - 1999-2000 pour 57 aires communes et 2000-2001 pour 63 aires communes) jusqu'au 31 mars 2005. Ce délai s'explique par le temps nécessaire pour obtenir la mesure des volumes laissés sur les aires de récolte (environ un an après la fin de l'année des opérations de récolte) et pour documenter les motifs à l'origine des dépassements des volumes récoltés par rapport aux volumes attribués ou à la possibilité ligneuse (quelques mois).

Depuis le début de la période de validité des PGAF jusqu'au 31 mars 2005, la récolte a été de 166 345 468 m<sup>3</sup> pour l'ensemble des six groupes d'essences, soit 39 019 966 m<sup>3</sup> de moins que la possibilité ligneuse (205 365 434 m<sup>3</sup>)<sup>8</sup> et 9 499 620 m<sup>3</sup> de moins que les volumes attribués (174 683 076 m<sup>3</sup>)<sup>9</sup>. Ce bilan, qui accumule les situations de toutes les aires communes, indique que la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les aires communes.

### Bilan de la matière ligneuse

■ 2005-2006  
■ 2006-2007



- Bien que, dans certaines aires communes, la récolte ait dépassé la possibilité forestière, les dépassements représentent moins de 1 % de la possibilité forestière et, globalement, toutes les aires communes confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. Par conséquent, on peut affirmer que la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les aires communes.
- Il s'agit de la somme des possibilités forestières annuelles durant la période de validité des PGAF, jusqu'au 31 mars 2005, soit cinq ans dans 63 aires communes et six ans dans 57 aires communes.
- Les volumes sont attribués aux détenteurs de contrat (CAAF, CtAF) et ils ne comprennent pas 1 162 012 m<sup>3</sup> récoltés en vertu du permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier (par exemple, récolte de bois de chauffage à des fins domestiques).

Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour six groupes d'essences différents, indique que 62 des 120 aires communes (52 %) montrent un dépassement de la récolte par rapport à la possibilité ligneuse dans au moins un des six groupes d'essences :

- » les dépassements représentent 891 521 m<sup>3</sup>, soit 0,4 % de la possibilité ligneuse ;
- » 93 % de ces dépassements (833 421 m<sup>3</sup>) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, plans spéciaux, etc.) ;
- » 7 % de ces dépassements (58 100 m<sup>3</sup>) ne reposent sur aucun motif et font l'objet d'analyse afin d'utiliser des mesures correctrices.

Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour six groupes d'essences différents, indique que 93 des 120 aires communes (78 %) montrent, dans au moins un des six groupes d'essences, un dépassement de la récolte par rapport aux volumes attribués :

- » les dépassements représentent 5 861 230 m<sup>3</sup>, soit 3,4 % des volumes attribués ;
- » 94 % de ces dépassements (5 517 413 m<sup>3</sup>) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, glanures non attribuées, plans spéciaux, etc.) ;
- » 5 % de ces dépassements (298 401 m<sup>3</sup>) ne reposent sur aucun motif et font l'objet d'analyse afin d'utiliser des mesures correctrices ;
- » la documentation de 1 % de ces dépassements (45 416 m<sup>3</sup>) n'est pas terminée.

### Indicateur 10.3 : POURCENTAGE ANNUEL DES DEMANDES DE RENOUELEMENT DU PERMIS D'ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS À RISQUE ÉLEVÉ TRAITÉES EN 10 JOURS OU MOINS

**Cible :** 99 %

**Résultat :** 96 %

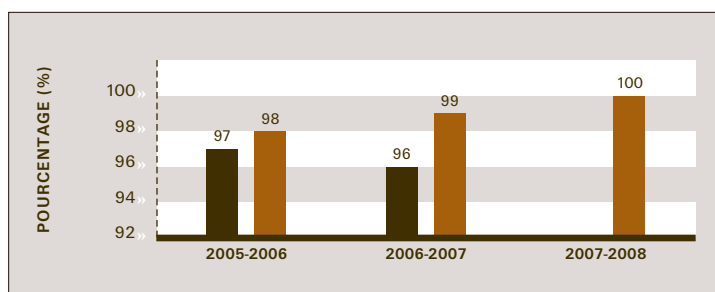
Le Ministère s'est fixé comme cible de traiter 99 % des demandes de renouvellement du permis d'équipements pétroliers à risque élevé en 10 jours ou moins. Les résultats montrent que cette cible est atteinte à 96 % (sur 4 257 demandes, 4 091 ont été traitées en 10 jours ou moins).

Conformément à la Loi sur les produits et les équipements pétroliers, le Ministère gère près de 10 000 permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé. La Loi sur les produits et les équipements pétroliers prévoit la vérification statutaire des équipements pétroliers à risque

élevé. La fréquence varie en fonction de la nature des équipements visés et des produits qu'ils contiennent. Les règles sont précisées dans le Règlement sur les produits et les équipements pétroliers.

#### Pourcentage de demandes de renouvellement traitées en 10 jours ou moins

■ Résultats  
■ Cibles



**Objectif 11 : Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire**

Pour être en mesure de jouer efficacement son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère doit posséder une solide connaissance dans les domaines d'activités sous sa responsabilité.

---

**Indicateur 11.1 : POURCENTAGE D'AVANCEMENT DE L'INVENTAIRE DU POTENTIEL ÉOLIEN EXPLOITABLE À DES FINS DE PRODUCTION**

**Cible :** Inventaire complété en décembre 2005

**Résultat :** Inventaire complété en juin 2005

---

La cible fixée dans le plan stratégique et qui consistait à terminer l'inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production d'électricité a été

atteinte au cours de 2005-2006. Le Ministère a fait dresser un inventaire précis et complet qui permettra non seulement d'établir le potentiel exploitable, mais aussi

d'évaluer les possibilités d'intégrer les parcs éoliens dans le réseau d'Hydro-Québec.

Cet inventaire comprend :

- » la définition du potentiel exploitable selon la qualité du gisement éolien, des critères géophysiques et de l'occupation du territoire ;
- » une cartographie de la ressource éolienne des zones exploitables ;
- » une évaluation du coût moyen de la production d'électricité à partir de l'énergie éolienne, par région administrative ;
- » une cartographie de la ressource éolienne indiquant la vitesse et la densité de puissance des vents ;
- » la détermination de la capacité d'intégration de parcs éoliens dans le réseau d'Hydro-Québec, selon les régions administratives ainsi que pour l'ensemble du Québec.

## Indicateur 11.2 : NOMBRE DE PROTOCOLES DE RECHERCHE DÉVELOPPÉS VISANT À AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES ESPÈCES FAUNIQUES EN MILIEUX AGRICOLE, AQUATIQUE ET FORESTIER

**Cible :** 3

**Résultat :** 3

La cible fixée, qui consiste à développer trois projets de recherche visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier, a été atteinte. Trois nouveaux projets ont été entrepris en 2006-2007, pour atteindre la cible de l'amélioration de la connaissance des espèces fauniques au Québec. Il s'agit de :

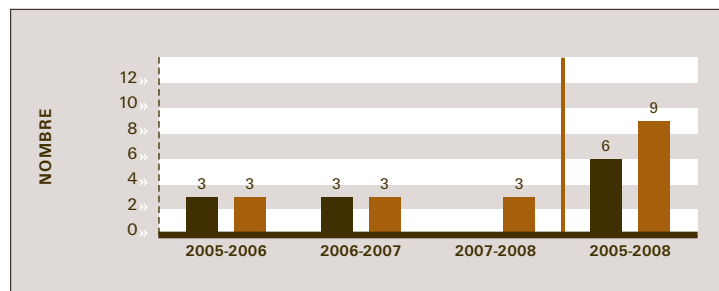
- » *Impacts des éoliennes sur la faune* : l'implantation des éoliennes dans plusieurs régions du Québec exige de regrouper une documentation à propos de leurs effets sur la faune avienne et les chiroptères ;
- » *Impacts de l'agriculture sur les marais riverains du Saint-Laurent* : les changements rapides dans la végétation des marais riverains suggèrent que l'agriculture joue un rôle important dans l'eutrophisation de ces milieux. À court terme, ce projet vise à diagnostiquer les effets de l'agriculture sur les marais et, à plus long terme, d'établir de nouvelles pratiques agricoles ;
- » *Effets des températures extrêmes sur l'habitat du poisson du Saint-Laurent* : améliorer la gestion des ouvrages hydro-électriques et des populations de poissons en fonction des changements climatiques.

Quant aux projets débutés en 2005-2006, des rapports ou des articles scientifiques ont été publiés :

- » un rapport scientifique a été publié et déposé en ce qui concerne la détermination de la capacité natatoire des poissons pour le franchissement des ponceaux en milieu forestier ;
- » dans le contexte du projet sur l'influence de l'intégration de produits non ligneux dans les haies brise-vent et les bandes riveraines en milieu agricole, sur la fréquentation de ces habitats par la faune, deux mémoires de maîtrise ont été publiés et deux articles scientifiques sont en production ;
- » dans le contexte du projet sur la modélisation de l'habitat des principales espèces de poisson du Saint-Laurent afin d'évaluer les répercussions des pressions naturelles et anthropiques sur la faune aquatique (cartes et rapports sur le chevalier cuivré), deux rapports scientifiques et un atlas des habitats sur le chevalier cuivré ont été publiés.

Protocoles de recherche développés visant à améliorer la connaissance des espèces fauniques en milieux agricole, aquatique et forestier

■ Résultats  
■ Cibles



### Indicateur 11.3 : TAUX DES CONNAISSANCES GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE

**Cible :** Maintenir à 70 % d'ici à 2008

**Résultat :** 72,5 %

La cible triennale fixée dans le plan stratégique consiste à maintenir à 70 % le taux de connaissances géographiques de référence d'ici à 2008. Cette année, le résultat dépasse

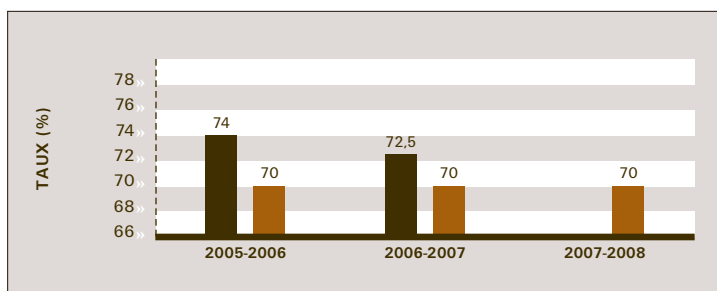
la cible avec un taux estimé à 72,5 %. La cible triennale est en voie d'être atteinte.

Cet indicateur permet d'évaluer et de mesurer l'état des connaissances géographiques

de référence du territoire québécois en fonction de la quantité, de l'actualité et de la convivialité. Il est calculé à partir de l'évolution de l'indicateur de connaissance géographique (ICG).

#### Taux de connaissances géographiques de référence

■ Résultats  
■ Cibles



#### Autres résultats

- » Le réseau géodésique a été maintenu par l'ajout de 74 nouveaux points, par l'inspection de 5 530 points géodésiques en collaboration avec les partenaires (municipalités et autres organismes) et par l'ajout d'une station GPS pour le positionnement de précision sur le territoire québécois. Le Ministère a également signé une entente de partenariat avec la Ville de Montréal sur la mise en place d'un réseau complémentaire dans la région métropolitaine, y compris Laval et Longueuil.
- » Douze feuillets cartographiques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue (échelle de 1/20 000) ont été mis à jour et des contrats ont été obtenus pour la mise à jour du réseau routier de 82 feuillets de la Montérégie et du Centre-du-Québec. Le Ministère a aussi produit six feuillets cartographiques (échelle de 1/100 000) entre le 51° et le 53° parallèle et 205 spatiocartes (échelle de 1/100 000), ce qui, du même coup, termine la couverture complète du Québec avec ce type de produit cartographique.
- » Pour l'acquisition de connaissances relatives à l'utilisation durable des ressources et du territoire, une entente de partenariat a été conclue, au nom du gouvernement du Québec, avec Ressources naturelles Canada pour acquérir une nouvelle couverture d'images satellite de moyenne résolution et créer des ortho-images du Québec. En plus du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, quatre autres ministères québécois se sont associés à ce partenariat, soit le ministère des Transports, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Affaires municipales et des Régions.

- » Dans le contexte des services spécialisés, il y a eu poursuite des travaux de cartographie des zones à risque de glissements de terrain dans les secteurs de Chicoutimi-Jonquière, de l'Assomption, de Thurso-Plaisance-Ripon, de Bristol-Quyon-Breckenridge, d'Ogdensburg-Lachute-Rigaud-Deux-Montagnes et de Louiseville-Charrette (est) ainsi que production de 45 fichiers cartographiques représentant des tronçons de rivières correspondant à des zones à risque d'inondation. De plus, le Ministère a pris 47 photographies aériennes pour permettre l'évaluation et les calculs de volume de sites de pneus (RECYQ-Québec). En ce qui concerne les besoins récréatifs, le Ministère a produit, pour le site Internet et pour les brochures sur les réglementations de la pêche sportive et du piégeage :
  - 22 cartes des zones relatives aux activités de pêche sportive ;
  - une carte à l'échelle de 1/1 250 000 représentant l'ensemble des zones de pêche au Québec ;
  - 22 cartes afin de soutenir la réglementation sur les activités de piégeage.
- » Pour favoriser davantage les travaux d'exploration pétrolière et gazière, des données géoscientifiques ayant appartenu à SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières) ont été rapatriées. Ces données représentent un patrimoine géologique important. Elles seront mises à la disposition de la clientèle exerçant ses activités au Québec dans le domaine de l'exploration des hydrocarbures.
- » Il y a eu modification (des mises à jour principalement) de 49 192 droits du Registre du domaine de l'État (RDE), mis en ligne au cours de l'automne 2005 et contenant 55 500 droits. Au cours de l'année, le registre a été consulté à 22 345 reprises (sessions).
- » Un accord de collaboration avec Pêches et Océans Canada (Institut Maurice-Lamontagne) a été instauré dans le but d'installer des marégraphes à Baie-Comeau, Pointe-au-Pic et Tadoussac. Cette entente permettra d'obtenir des données fiables pour déterminer la ligne des hautes eaux dans des secteurs sujets à l'effet de la marée pour faciliter l'établissement de la limite privée et publique.
- » Le Ministère a participé au développement d'une stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers sous l'égide du Conseil canadien des ministres des forêts en collaboration avec Ressources naturelles Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les ministères provinciaux des forêts.
- » L'enquête visant à détecter la présence, au Québec, d'un ravageur exotique des pins s'est poursuivie en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

- » Des travaux de terrain sur les besoins en habitat de la tortue musquée ont été initiés en collaboration avec l'Université McGill, l'Université d'Ottawa, la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et Environnement Canada. Les résultats de ces travaux permettront d'appuyer les démarches de conservation entreprises par la Direction régionale de l'Outaouais et ses partenaires. Les résultats de ces démarches permettront aussi de planifier l'utilisation et le développement de ce secteur. Ce projet a été priorisé dans le cadre du plan de rétablissement des tortues du Québec.
- » L'étude des déplacements des tortues-molles à épines au lac Champlain s'est poursuivie. En plus de soutenir les actions de conservation des habitats de cette espèce menacée entreprises par les organismes de conservation du milieu, les résultats de cette étude servent depuis quelques années à planifier et à réaliser d'importants travaux d'infrastructure de transport au Québec et au Vermont (où se trouve une population de tortues-molles transfrontalière) en considérant la biodiversité du secteur. Ce projet a été priorisé dans le cadre du plan de rétablissement de la tortue-molle à épines au Québec.
- » La gestion des ressources a été maximisée par la réalisation annuelle d'inventaires aériens pour les principales espèces de la grande faune (orignal, caribou toundrique et forestier, cerf de Virginie) et pour les habitats réglementés (aires de concentrations d'oiseaux aquatiques, héronnières, cerfs-habitats).
- » Un projet expérimental visant à contrôler l'envahissement du roseau commun exotique dans le sud du Québec a été réalisé sur trois sites :
  - › Baie Lavallière (partenariat MRNF – Canards Illimités Canada – Société d'aménagement de la Baie de Lavallière)
  - › Isle-aux-Grues (partenariat MRNF – Canards Illimités Canada – Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues)
  - › Rivière-aux-Pins (MRNF)

### 2.1.3

#### Orientation : Améliorer la qualité des services aux citoyens

Pour le Ministère, l'amélioration de la qualité des services aux citoyens constitue une priorité. Directement interpellé par le *Plan de modernisation 2004-2007 – Pour des services de qualité aux citoyens*, le Ministère a défini de nombreux projets liés aux grands volets du plan de modernisation.

#### **Objectif 12 : Assurer le maintien et le développement de l'expertise du personnel du ministère**

Pour offrir des services de qualité, le Ministère doit compter sur un personnel expérimenté et spécialisé dont l'expertise est précieuse. La planification de la main-d'œuvre est au cœur des préoccupations du Ministère pour affronter le défi que posent la prévision des nombreux départs à la retraite et l'attente de la contribution en matière de réduction de la taille de l'État. La préservation, le renforcement et le développement des compétences constituent une autre priorité pour le Ministère.

#### **Indicateur 12.1 : POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE ANNUELLE CONSACRÉE AU MAINTIEN ET AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

**Cible :** Au moins 3 % de la masse salariale annuelle du Ministère aura été consacrée au maintien et au développement des compétences

**Résultat :** 2,31 %

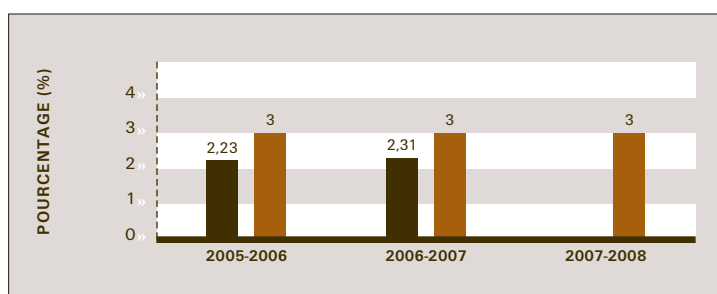
Pour expliquer le résultat, on constate que, malgré une augmentation de 200 479 \$ en ce qui a trait aux investissements en formation par rapport à l'année 2005-2006, les investissements

en formation demeurent insuffisants pour atteindre la cible. La sensibilisation sur le suivi de cette information de gestion dans chacun des secteurs doit être poursuivie.

Ainsi, les investissements en formation (5 321 834 \$) représentent 2,31 % de la masse salariale (230 538 533 \$).

**Pourcentage de la masse salariale annuelle consacrée au maintien et au développement des compétences**

■ Résultats  
■ Cibles



---

**Indicateur 12.2 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION VISANT À RÉGLER LA PROBLÉMATIQUE DES POSTES EN SITUATION CRITIQUE <sup>10</sup>**

**Cible :** Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action visant à régler la problématique des postes dont la situation est critique, d'ici à 2008

**Résultat :** Élaboration du plan : 100 % ▶ Pourcentage d'avancement de la mise en œuvre : 39 %

---

L'exercice visant à repérer les postes en situation critique a été fait pour une période de trois ans, soit de 2004 à 2007. Le plan d'action et les modalités de mise en œuvre ont été élaborés ; des actions ont été entreprises et des solutions ont été trouvées pour assurer la mise en œuvre de ce plan. Aussi, sur les 468 postes reconnus comme étant en situation critique, 183 cas ont été traités (39 %) et 35 d'entre eux sont réglés.

Le plan pluriannuel de main-d'œuvre 2006-2009 (PPMO) du Ministère contient trois phases.

- ▶▶ Phase I : détermination des besoins de recrutement à des fins de planification gouvernementale des concours de recrutement selon les modalités exigées par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) (le travail a été livré en juin 2006).
- ▶▶ Phase II : réalisation du plan pluriannuel de main-d'œuvre 2006-2009 selon les modalités exigées par le SCT (le travail a été livré en octobre 2006).
- ▶▶ Phase III : détermination des postes en situation critique (initiative ministérielle – mars 2007):
  - ▶ collecte d'information faite entre février et mars 2007 ;
  - ▶ mise à jour des données de 2004 et des actions accomplies pour diminuer la vulnérabilité organisationnelle ;
  - ▶ guide destiné aux gestionnaires pour documenter les situations critiques afin d'orienter le choix de stratégies appropriées et propositions de divers outils de transfert des connaissances et des expertises.

**Objectif 13 : Contribuer au développement d'un gouvernement en ligne**

La volonté gouvernementale de placer au rang des priorités le déploiement d'un gouvernement en ligne afin de rendre plus accessibles les services publics a conduit le Ministère à poursuivre ses efforts vers le développement de la prestation électronique de produits et services.

Le Ministère offre déjà différents types de produits et services en ligne. À titre d'exemples, mentionnons les accès aux banques de documents, de cartes, de plans et de photographies couvrant ses domaines d'affaires ; des applications à télécharger ; des services d'acquisition et de renouvellement de titres miniers ; des services d'abonnement en ligne ; des services de paiement en ligne des produits commandés ainsi que des services de paiement de certaines factures (droits et redevances) ; des services spécialisés liés à la consultation et à l'inscription de droits fonciers, au cadastre et à l'arpentage sur des terres publiques.

---

10. Poste qui fragilise, de façon significative mais temporaire, l'expertise de l'unité administrative en raison de l'absence connue, probable ou hypothétique (cas exceptionnel) de son titulaire, en raison également de la difficulté de remplacer cette personne ou en raison de son intégration en emploi qui peut être complexe et longue.

---

### **Indicateur 13.1 : ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉVISION DE L'ARCHITECTURE D'ENTREPRISE MINISTÉRIELLE**

**Cible :** Révision de l'architecture d'entreprise ministérielle, d'ici à 2008

**Résultat :** Révision en cours

---

Les travaux entourant la mise en place du nouveau cadre de gestion des technologies de l'information (TI) viennent progressivement définir les balises entre le domaine des affaires et les TI.

Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de ses domaines d'affaires, le Ministère a documenté et cartographié l'ensemble de ses produits et services. Pour chacun d'eux, on y trouve, notamment, le propriétaire,

le mode de prestation, la clientèle, les partenaires et les principales activités.

Au niveau TI, le Ministère a constitué une équipe d'architecture générale dont le premier mandat consiste à définir et à mettre en œuvre une architecture générale des systèmes d'information (AGSI). Dans le contexte de ce mandat, l'équipe a établi les assises d'une architecture générale, a constitué le portefeuille actuel des systèmes d'information

(SI) et constitué le référentiel des SI dans lequel les systèmes d'information stratégiques ont été positionnés. Le résultat de cette démarche constitue la fondation qui permettra de définir les orientations et les principes d'architecture générale du volet *Systèmes d'information*. Ces travaux ont également permis au Ministère d'obtenir une vision de tous ses systèmes d'information.

---

### **Indicateur 13.2 : POURCENTAGE CUMULATIF DES SERVICES, DONT LE MODE DE DIFFUSION S'Y PRÊTE, ACCESSIBLES PAR INTERNET**

**Cible :** 80 % des services, dont le mode de diffusion s'y prête, seront accessibles par Internet, d'ici à 2008

**Résultat :** 80 %

---

Dans le contexte des travaux d'architecture générale des systèmes d'information (AGTI), les systèmes ont été analysés et certains d'entre eux, positionnés dans un référentiel. Cet exercice a permis de constater que la cible que s'était fixée le Ministère était

atteinte. C'est donc dire qu'au moins 80 % des services dont le mode de diffusion par Internet s'y prête sont en ligne présentement.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts pour appuyer l'objectif d'un gouvernement en ligne

en profitant des occasions qui se présentent pour améliorer les services en place et en ajouter de nouveaux.

### ***Autres résultats***

- » Plus de deux mille adresses de points de services du gouvernement du Québec et leur emplacement ont été mis à jour dans le site Web *Répertoire géographique des services gouvernementaux*.
- » Une analyse prospective et une étude d'opportunité pour le projet *Atlas général du Québec* ont été menées à terme, et ce, en partenariat avec d'autres ministères et organismes pour constituer un recueil ordonné de cartes représentant un espace donné et un ou plusieurs thèmes.
- » *Le Carrefour Géospatial* s'est développé. Il s'agit d'un lieu de convergence qui favorisera la connaissance et le partage des initiatives, des activités, des besoins, des projets et de l'expertise des producteurs et utilisateurs d'information géographique au Québec. *Le Carrefour Géospatial* sera accessible par l'intermédiaire du portail *Le Québec géographique*.
- » Le Navigateur géographique, un outil *corporatif* du Ministère pour l'interrogation des données géographiques en ligne a été mis au point, puis en ligne.
- » Pour contribuer à rendre disponibles dans Internet de nouveaux renseignements géographiques destinés aux citoyens, deux nouvelles couches d'information ont été produites dans le site Web *Vues d'ensemble du Québec*. Il s'agit de l'ajout de la couche sur le réseau géodésique du Québec afin de permettre la localisation des points géodésiques sur l'ensemble du territoire et de celle portant sur les principaux territoires protégés du Québec.
- » Un service de réservation de lots et de suivi de dossiers en ligne a été mis en place à l'intention des arpenteurs-géomètres qui font des opérations cadastrales sur le territoire privé. Depuis sa mise en ligne, ce service connaît un vif succès.
- » L'historique cadastral a été ajouté dans le site du Registre foncier du Québec en ligne en vue d'élargir les produits déjà offerts. Mis au point pour répondre à un besoin des professionnels du domaine foncier, l'outil facilite grandement le travail de recherche nécessaire à la constitution d'un historique cadastral pour tout lot du cadastre du Québec. Il fournit les données descriptives de même que la représentation graphique des lots actifs ou inactifs.

### **Objectif 14 : Contribuer à la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation**

Compte tenu de sa mission et de sa présence dans toutes les régions du Québec, le Ministère est directement interpellé par les engagements gouvernementaux portant sur la décentralisation et la régionalisation, qui ont été pris lors du Forum des générations. Le Ministère est résolument engagé dans la mise en œuvre d'une gestion, intégrée et régionalisée, des ressources naturelles et du territoire.

---

#### **Indicateur 14.1 : ACTIONS, MESURES ET INITIATIVES DE DÉCENTRALISATION ET DE RÉGIONALISATION RÉALISÉES**

**Cible :** Des actions, des mesures et des initiatives de décentralisation et de régionalisation auront été réalisées, d'ici à 2008

**Résultat :** Mise en place de l'approche intégrée et régionalisée dans les 11 directions générales régionales. Mise en œuvre du Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Signatures d'ententes de participation à la réflexion sur l'approche intégrée et régionalisée avec les communautés autochtones (en cours).

Le Ministère a mis en œuvre au cours de l'année un projet de gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire. Deux initiatives majeures ont ainsi été menées soit :

- » la mise en place de l'approche intégrée et régionalisée dans les 11 directions générales régionales regroupant les domaines d'affaires suivants : Aménagement de la faune, Énergie, Forêts, Mines et Territoire ;
- » la mise sur pied des projets de CRRNT dans l'ensemble des 16 conférences régionales des élus (CRE) admissibles au programme.

Le 17 mai 2006, le Conseil des ministres donnait son approbation au Programme relatif à l'implantation des CRRNT, ainsi qu'à la conception et à la préparation de PRDIRT.

La première phase de ce programme vise à soutenir les CRE, en partenariat avec les communautés autochtones participantes, dans le développement d'un concept

de CRRNT et d'un concept de PRDIRT. D'ailleurs, au 31 mars 2007, les 16 CRE avaient déposé au Ministère leur proposition relativement à la CRRNT.

Les communautés autochtones du Québec ont été contactées par divers moyens et à de nombreuses reprises afin de les informer du projet d'approche intégrée et régionalisée du Ministère et les inviter à participer à l'exercice de réflexion. Au 31 mars 2007, quatre communautés autochtones avaient signé une entente de participation à la réflexion :

- » le conseil de la Nation huronne-wendat ;
- » le conseil de bande de la Première Nation Malécite de Viger ;
- » la Première Nation de Mashteuiatsh ;
- » le conseil des Anicinapek de Kitcisakik.

## 2.2

### PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2006-2007

Dans son *Plan de gestion des dépenses 2006-2007*, le Ministère prévoyait accomplir de nombreuses actions liées aux grandes orientations stratégiques. La plupart des actions prévues font l'objet d'engagements officiels dans le *Plan stratégique 2005-2008* dont les résultats obtenus sont présentés dans la section précédente. Les résultats à propos du Plan de soutien à l'industrie forestière et de l'ajout de nouveaux agents de protection de la faune sont décrits dans la présente section.

#### **Action : Poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de diversification et de consolidation de l'industrie des produits du bois**

Le Plan de soutien à l'industrie forestière (PSIF) a été annoncé et a été mis en vigueur en octobre 2006. Entre autres, ce plan prévoit l'accompagnement des entreprises, par l'intermédiaire d'Investissement Québec, dans leurs efforts de consolidation et de diversification. Le Ministère réalise les avis sectoriels et donne une recommandation sur le financement demandé.

Les programmes déjà mis en place ont été accrus :

- » Volet 1 : développement des produits avec la participation de Forintek ou du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies. Expansion du volet Études par l'intermédiaire de la Mesure d'aide aux études spécialisées.
- » Volet 2 : développement des marchés dans le cadre du Q-Web (Québec Wood Export Bureau). Poursuite des actions à l'échelle régionale, en collaboration avec les CRE, pour favoriser le développement des marchés et l'émergence de nouveaux exportateurs en région. Développement d'un plan d'action régional consolidé pour l'ensemble du Québec.

#### **Action : Ajout de nouveaux agents saisonniers et permanents de protection de la faune**

À la suite de l'injection de 1,5 million de dollars, annoncé en 2005-2006, pour l'embauche de 40 nouveaux agents réguliers et de 20 agents saisonniers, le Ministère a tenu un concours de recrutement d'agents de protection de la faune. Ce concours a permis d'élaborer une liste de déclarations d'aptitudes regroupant près de 500 noms répartis dans l'ensemble des régions du Québec.

## 2.3

### SERVICES AUX CITOYENS

#### 2.3.1 Déclaration de services aux citoyens

En 2006, le Ministère a produit une nouvelle déclaration de services aux citoyens. Cette nouvelle édition de la *Déclaration de services aux citoyens* harmonise les engagements en matière de service à la clientèle de l'ancienne Société de la faune et des parcs (FAPAQ) avec ceux du Ministère. Elle est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006. Les travaux d'intégration ont permis d'élaborer le prochain plan triennal d'amélioration des services. Articulé autour de quatre axes d'intervention, ce plan comprend plusieurs actions qui permettront :

- » de consolider l'offre de services ministérielle ;
- » de soutenir le personnel dans ses relations avec la clientèle ;
- » d'associer la clientèle à l'amélioration de la qualité des services ;
- » de favoriser la gestion par résultats.

Cette année, le taux de satisfaction générale, estimé à partir des commentaires des clients qui ont exprimé leur perception à l'égard de la qualité des services, a légèrement diminué. Il est passé à 86 %, alors qu'en 2005, il était d'un peu plus de 90 %.

#### DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Engagements	Résultats	
	2005-2006	2006-2007
<b>Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes</b>	99,9 %	99,9 %
<b>Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins</b>	96,7 %	98,1 %
<b>Donner suite à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins</b>	Non disponible	Non disponible
<b>Répondre à votre plainte écrite en 15 jours ouvrables ou moins (partie <i>Services à la clientèle</i>)</b>	100,0 %	Aucune

## 2.3.2 Services aux citoyens

### *Services aux citoyens*

Les chiffres mentionnés ci-dessous représentent uniquement les demandes de renseignements reçues par le Service aux citoyens. Ils ne tiennent pas compte des demandes reçues dans les points de service du Ministère, lesquels sont répartis dans les 17 régions administratives du Québec.

Nombre de contacts effectués	2005-2006	2006-2007	Variation
<b>Par téléphone</b>	60 686	69 580	+14,7 %
<b>Au comptoir</b>			
Demandes de renseignements	436	700	+60,6 %
Demandes d'information générale	—	6 300	—
<b>Par courrier</b>	357	700	+96,1 %
<b>Par courriel</b>	5 040	5 644	+12,0 %

La hausse des appels téléphoniques est attribuable, notamment, aux demandes relatives à la rénovation cadastrale et aux activités fauniques. L'aménagement à Québec d'un comptoir de service au 880, chemin Sainte-Foy, au 1<sup>er</sup> avril 2006, a également amené des demandes d'information générale.

### *Prestation électronique de services*

Au moyen du réseau Internet, le Ministère permet à la population et aux entreprises d'avoir accès à des données de connaissance et de gestion sur les ressources naturelles et sur le territoire, ainsi qu'à un ensemble de services et de produits. De plus, un grand nombre de publications sont diffusées dans leur version électronique uniquement. Le nombre de consultations du site Internet ministériel augmente constamment, année après année, alors que, depuis deux ans, le nombre de transactions s'est stabilisé aux environs de dix millions par année.

Nombre de visites et de transactions	2005-2006	2006-2007	Variation
<b>Consultations du site Internet</b>	2 541 410	4 258 819	+67,6 %
<b>Transactions dans le site Internet</b>	10 322 999	9 836 779	-4,7 %

### 2.3.3 Gestion des plaintes

Deux politiques de gestion des plaintes étaient en vigueur au Ministère : celle de l'ancienne Société de la faune et des parcs, pour Faune Québec, et celle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour les autres secteurs du Ministère.

Puisque ces deux politiques diffèrent, notamment en ce qui concerne la définition d'une plainte et d'une dénonciation, la procédure de traitement et la méthode pour entreprendre la reddition de comptes, il est nécessaire de présenter les données de Faune Québec séparément des autres secteurs du Ministère. Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, une politique ministérielle de la gestion des plaintes unifiée est en vigueur.

#### ***Politique ministérielle de la gestion des plaintes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (excepté Faune Québec)***

Les unités administratives du Ministère ont reçu, en première instance, 99 plaintes relatives aux produits et services offerts par le Ministère, comparativement à 62 plaintes en 2005-2006. Quant à lui, le Bureau de la gestion des plaintes a reçu 15 plaintes en deuxième instance, comparativement à cinq en 2005-2006.

<b>Plaintes MRNF</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>
<b>1<sup>re</sup> instance</b>	59	62	99*
<b>2<sup>e</sup> instance</b>	10	5	15

\* À ce nombre, on doit ajouter environ 183 plaintes verbales reçues au cours de l'année à la suite de la mise en place du système GESTIM+ au secteur Énergie et mines.

#### ***Politique de gestion des plaintes de l'ancienne Société de la faune et des parcs du Québec***

En 2006-2007, le Bureau de la gestion des plaintes a traité 39 plaintes, comparativement à huit en 2005-2006. De plus, il a reçu 29 dénonciations et 38 autres demandes d'intervention. Cette augmentation s'explique par :

- » l'harmonisation des façons de faire utilisées par Faune Québec à celles du Ministère ;
- » l'application d'une nouvelle réglementation liée à la chasse à l'arbalète.

<b>Insatisfactions Faune Québec</b>	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>
<b>Plaintes</b>	16	8	39
<b>Dénonciations</b>	71	41	29
<b>Autres demandes d'intervention</b>	114	50	38

## 2.4

### ÉVALUATION DE PROGRAMME

Au cours de l'année, le Ministère a mené les activités évaluatives prévues dans son *Plan d'évaluation de programme 2004-2005 à 2007-2008* :

- » le plan d'évaluation du système de vente de permis de pêche et de chasse a été élaboré ;
- » le rapport d'évaluation pour les interventions du *Mois de l'arbre et des forêts* et de *Mon arbre à moi* a été produit.

Le Ministère a aussi poursuivi les travaux entrepris dans les cinq programmes suivants :

- » Éclaircie précommerciale pour le groupe de production prioritaire du sapin, des épinettes, du pin gris et du mélèze (EPC-SEPM) ;
- » Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier ;
- » Programme de restauration des sites miniers ;
- » Programme des infrastructures géodésiques ;
- » Programme de connaissance géographique du territoire – volet cartographie.



EXIGENCES  
LÉGISLATIVES ET  
GOUVERNEMENTALES

3

# 3.1

## ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

La Loi sur la fonction publique prescrit que le rapport annuel de gestion du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les personnes handicapées, de même que les membres des communautés culturelles, les autochtones et les anglophones.

Au regard de chacun des objectifs de représentation qui ont été fixés, les résultats obtenus cette année sont les suivants.

### *Embauche*

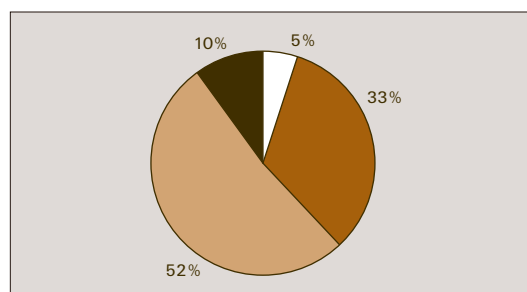
#### NOMBRE DE PERSONNES EMBAUCHÉES

	Permanents* <small>(y compris les temporaires)</small>	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	TOTAL
<b>Nombre total de personnes embauchées</b>	33	198	311	63	<b>605</b>

\* Des 33 personnes permanentes embauchées en 2006-2007, 10 étaient âgées de moins de 35 ans (30 %).

#### Répartition des personnes embauchées selon le statut

- Occasionnels
- Étudiants
- Stagiaires
- Permanents



#### NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN PLACE LE 31 MARS 2007

<b>Nombre d'employés</b>	<b>3 409</b>
--------------------------	--------------

## ***Représentativité des membres de communautés culturelles, des anglophones, des membres de communautés autochtones et des personnes handicapées***

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants rattachés aux communautés culturelles (CC), aux anglophones (Angl.), aux communautés autochtones (Aut.) et aux personnes handicapées (PH). Le but visé est de hausser la représentativité de ces groupes dans la fonction publique.

### **POURCENTAGE D'EMBAUCHE DES MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, DES ANGLOPHONES, DES MEMBRES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

	Réguliers				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires				Global
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
<b>Nombre total de personnes embauchées</b>	0	1	0	1	11	0	4	3	20	4	3	2	0	0	0	1	<b>50</b>
<b>Pourcentage d'embauche*</b>	6,1 %				9,1 %				9,3 %				1,6 %				<b>8,3 %</b>

\* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2007 en fonction des différents statuts et tels que le tableau de la page précédente les présente.

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles et de 2 % pour les personnes handicapées. En ce qui concerne la représentativité des groupes-cibles dans les emplois réguliers, le Ministère n'atteint pas l'objectif. Toutefois, il envisage de faire appel à divers moyens pour améliorer son rendement.

<b>Personnes en place le 31 mars 2007</b>	<b>Permanents (y compris les temporaires)</b>			
	<b>CC</b>	<b>Angl.</b>	<b>Aut.</b>	<b>PH</b>
<b>Représentativité en nombre</b>	51	28	36	22
<b>Proportion*</b>	1,5 %	0,8 %	1,0 %	0,6 %

\* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes occupant des emplois réguliers (permanents et temporaires), le 31 mars 2007, soit 3 409.

## ***Représentativité des femmes***

### **TAUX D'EMBAUCHE**

	<b>Permanents</b> <small>(y compris les temporaires)</small>	<b>Occasionnels</b>	<b>Étudiants</b>	<b>Stagiaires</b>	<b>Global</b>
<b>Nombre de femmes embauchées</b>	13	96	190	25	<b>324</b>
<b>Proportion*</b>	39 %	48 %	61 %	40 %	<b>54 %</b>

\* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2007 en fonction des différents statuts et tels que le tableau de la page précédente les présente.

**NIVEAU DE REPRÉSENTATION (EMPLOIS PERMANENTS ET TEMPORAIRES)\***

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
<b>Représentativité en nombre</b>	47	312	896	8	0
<b>Proportion**</b>	1,4 %	9,2 %	26,3 %	0,2 %	0,0 %

\* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

\*\* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes occupant des emplois réguliers (permanents et temporaires), le 31 mars 2007, soit 3 409.

**Taux d'embauche global des groupes visés selon les statuts**

	2005-2006	2006-2007
<b>Permanents</b> (y compris les temporaires)	11,5 %	6,1 %
<b>Occasionnels</b>	3,9 %	9,1 %
<b>Étudiants</b>	10,5 %	9,3 %
<b>Stagiaires</b>	1,8 %	1,6 %

**Taux global de représentativité des groupes visés**

	2004-2005	2005-2006	2006-2007
<b>Membres des communautés culturelles</b>	1,00 %	1,64 %	1,79 %
<b>Anglophones</b>	0,68 %	0,74 %	0,80 %
<b>Autochtones</b>	0,62 %	0,86 %	1,04 %
<b>Personnes handicapées</b>	0,30 %	0,58 %	0,80 %

## 3.2

### ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, cette année le Ministère a traité 1 242 demandes d'accès à des documents, comparativement à 791 en 2005-2006, ce qui représente une augmentation de 57 %. Mentionnons que, malgré cette augmentation, 96 % des dossiers ont été traités dans un délai de 20 jours ou moins.

<b>Demandes d'accès à l'information</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>
<b>Demandes d'accès</b>	791	1 242
<b>Refus</b>	29	36
<b>Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel*</b>	164	116
<b>Demandes traitées dans un délai de 20 jours</b>	711	1 193
<b>Demandes traitées dans un délai de 21 à 30 jours</b>	80	49

\* Accès partiel : Pour l'ensemble des documents faisant l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de documents, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu sept demandes, parmi lesquelles six ont été acceptées totalement et une l'a été partiellement. Le délai moyen de traitement pour répondre à ces demandes a été de deux jours.

## 3.3

### APPLICATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Pour assurer et améliorer la qualité de la langue française, le Ministère applique la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*.

Le Comité linguistique permanent, chargé de l'application de la politique linguistique du Ministère, a terminé la refonte de cette politique. Après avoir été validée par l'Office québécois de la langue française, cette dernière a été rendue accessible à l'ensemble des employés du Ministère.

Parmi les réalisations du Comité linguistique permanent, il faut également mentionner l'organisation d'activités de sensibilisation à l'intention du personnel à l'occasion de la 11<sup>e</sup> Francofête qui s'est déroulée du 2 au 21 mars 2007.

## 3.4

### ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Publié en août 2004, le *Plan d'action gouvernemental en allègement réglementaire et administratif en faveur des entreprises* prévoit l'arrêt de la croissance du volume de formalités administratives entre 2004 et 2007. Rendue publique le 13 octobre 2005, la Stratégie gouvernementale de développement économique prévoit, pour sa part, un effort gouvernemental de réduction de 20 % du coût des formalités administratives, d'ici à 2010.

Pour mener à terme cette démarche, les travaux ont permis de repérer 91 formalités pour lesquelles :

- » le coût total des formalités a diminué de 0,71 % entre les années 2004-2005 et 2005-2006 ;
- » le volume total des formalités a diminué de 14,49 % entre les années 2004-2005 et 2005-2006.

L'écart de performance entre le coût total des formalités et le volume total s'explique par le coût unitaire qui diffère d'une formalité à l'autre.

Secteurs	Nombre de formalités	Variation entre 2005-2006 et 2004-2005	
		Coût total associé	Volume
Énergie et mines	29	-0,32 %	-4,60 %
Faune Québec	45	-10,00 %	-18,77 %
Forêt Québec	14	-0,28 %	-30,56 %
Territoire	3	-0,24 %	-0,24 %

## 3.5

### APPLICATION DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours de l'année, le Ministère a défini la structure d'un plan de développement durable avec la participation des secteurs. Un premier plan comporterait trois composantes :

- » les actions déterminantes de chaque secteur définies en fonction des objectifs du projet de stratégie gouvernementale ;
- » une démarche ministérielle de gestion environnementale ;
- » un cadre de référence sur la formation et la sensibilisation des employés.

La démarche ministérielle de gestion environnementale a été circonscrite dans le plan de gestion environnementale 2006-2007, lequel comportait des actions à l'égard de la gestion des véhicules, des immeubles et de l'équipement, et de la sensibilisation des employés. Quant aux actions structurantes des secteurs, une première compilation de celles-ci a été faite et présentée ensuite aux autorités du Ministère. Enfin, un projet de cadre de référence sur la formation et la sensibilisation des employés a été élaboré.

L'élaboration du plan ministériel de développement durable a été assurée par le comité intersectoriel sur le développement durable. La planification et la réalisation des actions en gestion environnementale ont été encadrées par trois équipes techniques et un comité de coordination ministériel.

## 3.6

### SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

#### ***Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, tome II, chapitre 4, gestion de la ressource forestière***

En février 2003, à la suite du rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion de la ressource forestière, le Ministère a déposé à la Commission de l'administration publique un plan d'action comprenant 83 mesures correctives.

En date du 30 novembre 2006, le bilan final indique que 99 % des mesures correctives ont été mises en application, soit 82 mesures sur 83. De ce nombre, 71 mesures correctives (86 %) sont terminées. Parmi les 12 mesures inachevées, 10 mesures correctives sont en cours de réalisation en 2007-2008 et deux mesures ont un échéancier fixé en 2008-2009, dont une est déjà en cours d'application (guichet PRAIF – normalisation et informatisation des processus relatifs aux plans et rapports annuels d'interventions forestières) et l'autre est prévue dans le cadre de la *Stratégie d'investissements sylvicoles*.

Soulignons qu'avec les changements organisationnels qui découlent de l'approche intégrée et régionalisée du Ministère, la réalisation et le suivi de certaines mesures correctives se retrouvent maintenant sous la responsabilité du Bureau du Forestier en chef (9 mesures), du Secteur des opérations régionales (34 mesures) ou de Forêt Québec (40 mesures).

#### ***Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, tome I, chapitre 4, réforme cadastrale***

Le Ministère a préparé un plan d'action qui donne suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec et a entrepris des actions pour répondre à ces recommandations. Ainsi, la planification globale de la réforme cadastrale pour 2007 inclut des prévisions complètes de coûts. Par ailleurs, il a entrepris un exercice de gestion de risques, qui sera concrétisé par un plan formel, tel que recommandé par le Vérificateur général du Québec. Le Ministère a poursuivi ses réflexions sur la rénovation cadastrale et la mise à jour du nouveau cadastre, dans un objectif d'amélioration continue de ses façons de faire. De plus, il a identifié des mesures pour s'assurer que les demandes de modification de données cadastrales soient traitées dans les meilleurs délais et que les travaux de rénovation soient de qualité. Enfin, on retrouve ci-après une reddition de comptes sommaire relative au Programme de réforme du cadastre québécois en réponse à la recommandation concernant l'inclusion, dans le rapport annuel de gestion du Ministère, d'une information qui permet au lecteur d'apprécier sa performance à l'égard de la réforme cadastrale. La somme de ces actions répondra aux préoccupations du Vérificateur général du Québec ainsi qu'à celles de la Commission de l'administration publique, devant laquelle il a déposé et commenté son plan d'action lors d'une audition tenue le 18 octobre 2006.

Par ailleurs, tel que demandé par la Commission de l'administration publique dans son rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, le Ministère déposera un état d'avancement de ces actions pour le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Il joindra à ce suivi un rapport faisant état de l'analyse de la réforme cadastrale et présentant différentes pistes d'amélioration.

### **REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME DE RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS <sup>11</sup>**

En 1992, le Conseil des ministres autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois (ci-après nommé le Programme), sur la base d'un autofinancement à partir d'une tarification spéciale qui devra assurer, en tout temps, cet autofinancement.

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- » reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire (rénovation cadastrale);
- » assurer la mise à jour permanente du cadastre ;
- » assurer la polyvalence du cadastre.

### **RÉNOVATION CADASTRALE**

Les travaux de rénovation cadastrale portent sur l'ensemble du territoire cadastré, soit près de 3,7 millions de lots. En 2006-2007, Foncier Québec a attribué 19 contrats de rénovation cadastrale, ce qui porte à 269 le nombre de contrats attribués depuis le début du Programme. Ces contrats représentent 68,3 % des lots, soit un peu plus de 2,5 millions de lots sur l'ensemble des quelque 3,7 millions de lots à rénover. Pour cette même période, un peu plus de 2 millions de lots ont été officialisés, soit l'équivalent de 54,7 % du territoire privé. Selon la planification de 2007 et tel que le stipulaient les prévisions de l'année dernière, les travaux de rénovation cadastrale devraient se terminer en 2021. Ils nécessiteront un investissement total de 772 millions de dollars, comparativement aux prévisions de 2006 qui s'élevaient à 727 millions de dollars. Cet écart de 45 millions de dollars, qui s'échelonne sur une période de 14 ans, soit de 2006 à 2021, s'explique essentiellement par une hausse des coûts associés aux contrats de rénovation cadastrale et par l'ajout d'un indice des prix à la consommation au coût des contrats de rénovation cadastrale pour la période allant de 2008-2009 à 2020-2021. Cette modification à la planification de 2007 a été faite pour répondre à une recommandation du Vérificateur général du Québec, à la suite de la vérification de 2005-2006.

11. Pour plus de détails relatifs au Programme de la réforme du cadastre québécois et aux activités de Foncier Québec, le lecteur est invité à consulter le Rapport 2006-2007 de Foncier Québec, disponible sur le site Internet du ministère à l'adresse : [www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca).

## MISE À JOUR DU CADASTRE

La mise à jour du cadastre est une opération récurrente. En effet, si elle s'effectuait déjà avant le début du Programme, elle se fera aussi pendant la rénovation cadastrale et elle se poursuivra après l'achèvement de celle-ci. Elle se rapporte dans un premier temps aux opérations qui permettent de tenir et mettre à jour le registre cadastral. Du 1<sup>er</sup> avril 1994 au 31 mars 2007, le nombre d'opérations cadastrales<sup>12</sup> qui ont été officialisées s'élève à 171 029, soit 132 518 en territoire non rénové et 38 511 en territoire rénové. Plus spécifiquement, en 2006-2007, sur les 15 665 requêtes reçues, Foncier Québec en a officialisé 15 334, soit presque autant qu'au cours de l'année financière précédente. Pour la même période, le délai moyen de traitement s'est établi à 29 jours ouvrables, délai considéré comme étant au-dessus du niveau souhaité par la clientèle.

Dans un deuxième temps, elle se rapporte aux opérations qui permettent d'assurer l'intégrité du registre cadastral<sup>13</sup>. En 2006-2007, Foncier Québec a traité 1 857 demandes relatives à l'intégrité du cadastre; ce nombre est plus élevé que celui des dossiers reçus (1 512). Cette situation, attribuable en partie à l'allocation de nouvelles ressources, a permis de diminuer de 25 % l'inventaire. L'augmentation globale de la productivité à la suite d'une réorganisation du travail explique également ce résultat. Toutefois, cette réorganisation du travail a permis d'améliorer le rendement du service, mais n'a pas eu d'effet significatif sur les délais de traitement des dossiers en raison de l'inventaire élevé, et ce, malgré les efforts consentis pour les diminuer. Le délai moyen s'élève à 331,6 jours ouvrables. C'est principalement l'âge élevé des dossiers fermés, présents dans l'inventaire, qui a influé sur cette moyenne.

Par ailleurs, les frais engagés, pour la mise à jour du cadastre, pendant la durée de la rénovation cadastrale (de 1992 à 2021) totaliseront 296 millions de dollars, comparativement aux prévisions de 2006 qui donnaient des frais s'élevant à 253 millions de dollars. Cet écart de 43 millions de dollars, qui s'échelonne sur une période de 14 ans (de 2006 à 2021), s'explique principalement par une hausse des coûts liés aux systèmes d'information à la suite d'une réévaluation des efforts nécessaires à l'évolution des systèmes, de même que par une redistribution des coûts centraux en technologie de l'information (TI) liés au Programme.

## PERCEPTION DES REVENUS

Selon la planification globale de 2007, les revenus que le Ministère prévoit percevoir jusqu'en 2021 s'élèveront à 1 223 millions de dollars. Ces revenus anticipés couvriront donc pleinement l'ensemble des frais que le Ministère prévoit déboursier en rénovation et en mise à jour, ce qui, par conséquent, assurera l'autofinancement du Programme.

12. Action réalisée par un arpenteur-géomètre, au nom du propriétaire foncier, qui permet de morceler, de regrouper, de corriger ou d'annuler un lot au cadastre.

13. L'intégrité du cadastre se définit par sa capacité à représenter adéquatement les lots en fonction de sa nature, qui est graphique, et de sa raison d'être, qui est de supporter la publicité des droits qui s'y rapportent. En ce sens, la rénovation cadastrale contribue à améliorer l'intégrité du cadastre.

# ANNEXE I



# Résultats de Géologie Québec

## ***Mandat***

Le mandat de la Direction générale de Géologie Québec consiste à acquérir, traiter et diffuser des connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales du Québec, dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le potentiel minéral des régions.

## ***Organisation***

Géologie Québec a le statut d'unité autonome de services. En 2006-2007, elle comptait 86 employés permanents et 30 employés occasionnels à temps complet. Ce personnel était réparti dans les bureaux de Val-d'Or, Québec, Rouyn-Noranda, et Montréal. Géologie Québec a connu une restructuration majeure avec la réorganisation du Ministère et la création des directions générales régionales (DGR). Depuis novembre 2006, la direction générale de Géologie Québec est située à Val-d'Or.

## ***Produits et services***

Les activités de Géologie Québec sont orientées principalement vers la livraison de produits et services à la clientèle de l'exploration minérale. Les principaux produits et services sont :

- » les rapports d'inventaires géoscientifiques ;
- » les études géoscientifiques ;
- » l'évaluation du potentiel minéral ;
- » les compilations géominières ;
- » la promotion du potentiel minéral ;
- » l'assistance financière.

## ***Clientèle***

Géologie Québec offre des services aux principaux clients suivants :

- » les compagnies d'exploration minérale et d'exploitation minière ;
- » les prospecteurs ;
- » les consultants et les entreprises de service dans le domaine de l'exploration minérale ;
- » les communautés autochtones engagées dans le développement minéral ;
- » les directions générales régionales qui ont la responsabilité des services de première ligne.

## Ressources

Les deux tableaux qui suivent font état des ressources humaines et financières de Géologie Québec, ainsi que de ses sources de revenus, au 31 mars 2007.

RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES EN 2006-2007							
Produits et services	ETC		000 \$				
	P	O	FP	FA	CA	TR	TOTAL
Évaluation du potentiel minéral	1,38		87,9	0,1			88,0
Compilations géominières	10,64	4,24	752,0	23,2			775,2
Service à la clientèle	16,8	3,79	891,8	64,1			955,9
Rapports d'inventaires géoscientifiques	13,39	8,49	1 116,7	1 216,9			2 333,6
Études géoscientifiques	10,87	1,13	740,4	162,1			902,5
Assistance financière						1 735,9	1 735,9
Promotion du potentiel minéral	4,43	2,85	305,0	178,4			483,4
Administration, coordination, autres	19,98	3,07	1 193,8	563,4	377,7		2 134,9
Diverses autres dépenses	8,17	6,64	650,8	16,4			667,2
<b>TOTAL</b>	<b>85,66</b>	<b>30,21</b>	<b>5 738,4</b>	<b>2 224,6</b>	<b>377,7</b>	<b>1 735,9</b>	<b>10 076,6</b>

ETC: Équivalent temps complet      O: Occasionnel      FA: Fonctionnement autre  
 TR: Transfert      P: Permanent      CA: Capitalisation  
 FP: Fonctionnement personnel

REVENUS*			
	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Vente de produits géoscientifiques	110 332 \$	110 503 \$	91 186 \$

\* Excluent les sommes reçues pour la vente de services, la consultation, l'entente ACDI-Bolivie et Québec Exploration 2006, lesquelles sont gérées en vertu de deux comptes à fin déterminée, en conformité avec les normes émises par le Contrôleur des finances.

## ***Bilan des résultats***

Lors du discours du Budget de 2006-2007, le gouvernement du Québec a octroyé à Géologie Québec une enveloppe budgétaire supplémentaire de 3 millions de dollars sur deux ans, dont un million de dollars en 2006-2007, pour la mise en œuvre du volet portant sur l'acquisition de connaissances géoscientifiques du Plan cuivre. Les principaux projets d'inventaires et d'études géoscientifiques étaient situés dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Nord-du-Québec et sur la Côte-Nord. Géologie Québec a poursuivi ses efforts pour définir de nouvelles cibles d'exploration à partir du traitement des données de sa banque SIGEOM (Système d'information géominère) et préparer plusieurs synthèses et compilations. Géologie Québec a également été active dans la promotion du potentiel minéral du Québec. Enfin, au cours de l'année, Géologie Québec a publié 18 documents géoscientifiques et 12 traductions anglaises de documents existants.

Les cibles 1, 3, 12 et 13 présentées dans cette annexe sont aussi des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008* du Ministère et sont donc également dans le corps du rapport annuel. Sur les 13 cibles prévues, 11 ont été mesurées. Géologie Québec n'ayant réalisé aucun inventaire géologique en 2005-2006, la cible de délai de production de ces rapports n'a pas lieu d'être pour 2006-2007.

Par ailleurs, la méthode d'évaluation de la cible (N° 8) portant sur l'achalandage du site SIGEOM-Internet a été modifiée en cours d'année pour mieux refléter la réalité et seules les données de juin 2006 à mars 2007 ont été comptabilisées. Étant donné que les résultats ne sont pas comparables avec ceux de l'année précédente, cette cible n'a pas été mesurée.

Huit des 11 cibles mesurées ont été atteintes ou dépassées. Le détail des résultats est présenté dans le tableau qui suit la présente section.

Le renouvellement des réserves minières a continué à être une préoccupation prioritaire pour le Ministère. Cette situation est particulièrement criante dans le cas du cuivre dans le Nord-Ouest québécois, compte tenu de l'importance d'approvisionner la fonderie Horne en concentré de cuivre provenant de la région. À cette fin, la mise en marche du Plan cuivre a permis de poursuivre et de réaliser de nouveaux travaux d'inventaire et de nouvelles études géologiques sur le cuivre dans les secteurs de Rouyn-Noranda, de Matagami et de Chibougamau, dont des projets de modélisation 3D de certains secteurs des camps miniers de l'Abitibi et de Chibougamau. Géologie Québec a débuté la première phase d'un nouveau projet d'inventaire géologique à la Baie-James et amorcée, en collaboration avec la Commission géologique du Canada et des partenaires universitaires, un ambitieux programme de forage du Quaternaire dans la région de Lebel-sur-Quévillon.

À la suite de l'intérêt suscité par la diffusion des cartes de potentiel pour le cuivre en mars 2005 et pour l'or en Abitibi en mars 2006, Géologie Québec a récidivé avec la publication de 71 cibles d'exploration favorable pour le cuivre, l'or et le molybdène en Abitibi. Ces cartes, couvrent cinq feuillets SNRC au 1/250 000. Ces 71 cibles favorables ont été définies et rendues publiques au congrès de *Québec Exploration* en novembre 2006 à Québec et elles ont fait l'objet d'une nouvelle promotion lors de la réunion annuelle de la *Prospectors and Developers Association of Canada* (PDAC), qui s'est tenue en mars 2007 à Toronto.

Géologie Québec a également publié une nouvelle version de la carte géologique de l'Abitibi, ainsi qu'une version préliminaire de la carte géologique de l'Orogène de l'Ungava. Ces deux cartes ont été présentées lors de la réunion annuelle du PDAC. Les données recueillies lors du programme Grand-Nord (entre 1998 et 2003) ont fait l'objet de compilation et d'analyse. La publication de cette vaste synthèse régionale, prévue en 2006-2007, a été différée en 2007-2008.

Ailleurs au Québec, les travaux ont porté sur des levés géologiques dans les régions de Baie-Comeau, sur la Côte-Nord, et de la Capitale-Nationale (Portneuf). Des travaux d'inventaire ont été réalisés en Haute Côte-Nord (région des Bergeronnes) pour les minéraux industriels, dans la Capitale-Nationale (réserve faunique des Laurentides) pour les granulats, et en Estrie, Centre-du-Québec et Mauricie pour les pierres industrielles.

Par le SIGEOM, le Ministère dispose de l'une des banques de données géoscientifiques les plus importantes au monde. Géologie Québec a poursuivi ses efforts de numérisation des rapports produits par le Ministère et l'industrie. Au 31 mars 2007, le fonds documentaire ministériel comptait 70 341 documents, dont 5 272 publications du Ministère. Tous les documents du Ministère sont accessibles en version numérique ; ceux de l'industrie le sont dans une proportion de 69 %.

La promotion du potentiel minéral québécois a été au cœur des préoccupations de Géologie Québec. Ainsi, la quatrième édition de *Québec Exploration*, organisée en collaboration avec l'Association de l'exploration minière du Québec, a permis d'attirer, en novembre 2006, plus de 1 446 participants du domaine de l'exploration minière, pétrolière et de la recherche, dont 19 % provenaient de l'extérieur du Québec (de toutes les régions du Canada et d'ailleurs). Le nombre de participants hors Québec s'établissait à 274 en 2006, une augmentation de 32 % par rapport à 2005. Géologie Québec a également participé en janvier 2007 au congrès *Mineral Exploration Roundup*, à Vancouver.

Géologie Québec a poursuivi sa démarche visant la préservation de sites géologiques exceptionnels. Elle a procédé à la sélection de neuf sites et débuté la caractérisation finale de ces derniers. Géologie Québec a continué d'accompagner les fonds miniers autochtones (le Fonds d'exploration minière du Nunavik, le Conseil cri sur l'exploration minérale et le Fonds minier innu Nitassinan). Géologie Québec a également poursuivi sa collaboration avec le Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) par sa participation au conseil d'administration et au comité d'orientation de la recherche.

## Résultats 2006-2007

### *Mettre en évidence le potentiel minéral des territoires peu explorés*

Indicateurs	Cibles	Résultats
<b>Taux de progression de la connaissance géoscientifique de base du territoire</b>	1. Produire 4 cartes géologiques du territoire du Moyen-Nord	4 cartes à l'échelle du 1/50 000 et 4 cartes au 1/20 000 sur le territoire de la Baie-James et de l'Abitibi ont été produites <b>CIBLE ATTEINTE</b>

### *Accroître les connaissances sur les modèles métallogéniques et sur la géologie dans les camps miniers*

Indicateurs	Cibles	Résultats
<b>Taux de production des cartes de potentiel minéral et des modèles géologiques 3D</b>	2. Produire 5 cartes d'évaluation au 1/1250 000 du potentiel en cuivre, or, molybdène en Abitibi	5 cartes au 1/250 000 et 1 carte synthèse au 1/500 000 du potentiel en cuivre, or et molybdène en Abitibi ont été produites et diffusées <b>CIBLE ATTEINTE</b>
	3. Générer 100 cibles d'exploration	71 cibles favorables pour l'exploration du cuivre, de l'or et du molybdène (non couvertes par des claims) ont été définies sur le territoire concerné <b>Cible non atteinte</b>

Indicateurs	Cibles	Résultats
<b>Taux de progression dans la mise à jour des cartes géologiques</b>	4. Effectuer la mise à jour des cartes géologiques de la Fosse du Labrador et de l'Abitibi	Les travaux ont progressé pour la Fosse du Labrador 4 cartes au 1/50 000 ont été mises à jour et diffusées au public et 24 cartes mises à jour sont présentement en révision et seront publiées en 2007-2008 Pour la Sous-province de l'Abitibi, la carte a été publiée au 1/500 000 et compilée à partir des mises à jour et des cartes existantes au 1/20 000 et 1/50 000 Ces compilations et mises à jour ont permis d'uniformiser la stratigraphie et les grands ensembles lithologiques <b>CIBLE ATTEINTE</b>

*Intégrer et diffuser dans le SIGEOM  
l'ensemble des données géoscientifiques du Québec*

Indicateurs	Cibles	Résultats
<b>Taux de réalisation des compilations géominières</b>	5. Indexer et rendre publics tous les nouveaux rapports d'exploration soumis au Ministère dans un délai maximal de six mois	100 % des documents reçus (808) ont été indexés, numérisés et diffusés dans le SIGEOM dans les délais prescrits <b>CIBLE ATTEINTE</b>
	6. Compiler les données contenues dans les rapports soumis au Ministère dans un délai maximal de six mois	Les compilations comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la localisation des 808 rapports soumis</li> <li>▶ 872 forages ont pu être numérisés et décrits</li> <li>▶ 68 fiches de gîtes ont été mises à jour</li> <li>▶ 46 nouvelles fiches de gîtes ont été créées</li> </ul> Les délais relatifs aux forages et aux fiches des gisements n'ont pas pu être respectés <b>Cible non atteinte</b>
	7. Compléter le relevé des carrières de granulats et de pierre industrielle dans les régions de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Mauricie	43 carrières ont été visitées Le relevé a permis d'ajouter 7 nouvelles carrières à la base de données SIGEOM du Ministère On dénombre 39 carrières actives dans ces trois régions <b>CIBLE ATTEINTE</b>
Indicateurs	Cibles	Résultats
<b>Achalandage du site SIGEOM-Internet</b>	8. Augmenter de 10 %, par rapport à la moyenne de l'année 2005-2006, la moyenne mensuelle de visites dans SIGEOM-Internet	La moyenne des visites mensuelles a été de 8 839 La méthode de comptage a été modifiée en cours d'année pour mieux refléter la réalité et seules les données de juin 2006 à mars 2007 ont été comptabilisées Les résultats ne sont donc pas comparables avec ceux de l'année précédente <b>Cible non mesurée</b>

*Promouvoir le potentiel minéral du Québec  
et favoriser les activités d'exploration minérale*

Indicateurs	Cibles	Résultats
<b>Délais de production des rapports d'inventaire et des études géoscientifiques</b>	<b>9.</b> Diffuser, avant le 1 <sup>er</sup> avril 2006, les rapports des inventaires menés en 2005 dans 90 % des cas	Aucun rapport d'inventaire pour l'année 2005 n'a été publié <b>Cible non mesurée</b>
	<b>10.</b> Diffuser, avant le 1 <sup>er</sup> avril 2006, les rapports d'étapes ou finaux des études menées en 2005 dans 90 % des cas	Les rapports de 5 études sur 10 (50 %) ont été diffusés dans les délais prescrits <b>Cible non atteinte</b>

Indicateurs	Cibles	Résultats
<b>Nombre de participants à l'événement</b>	<b>11.</b> Attirer plus de 208 participants en provenance de l'extérieur du Québec au congrès <i>Québec Exploration 2006</i>	L'événement a attiré 1 446 participants, dont 274 provenaient de l'extérieur du Québec Il s'agit d'une hausse de 32 % comparativement à l'année 2005 (208) <b>CIBLE ATTEINTE</b>
<b>Nombre de prospecteurs autochtones actifs</b>	<b>12.</b> Dénombrer au moins 75 prospecteurs autochtones ayant effectué des activités de prospection	132 prospecteurs cris (113), inuits (14) et innus (5) ont mené des activités de prospection à la Baie-James, au Nunavik et sur la Côte-Nord <b>CIBLE ATTEINTE</b>
<b>Mise en ligne de pages Web propres au diamant sur le site Internet ministériel</b>	<b>13.</b> Effectuer des mises à jour de la section du site Internet consacrée au diamant	1 mise à jour majeure de la section sur le diamant a été effectuée au cours de l'année <b>CIBLE ATTEINTE</b>





